

Données
sociodémographiques **en bref**

Juin 2014 | Volume 18, numéro 3

**Portrait de la scolarité des immigrants du Québec à partir de
l'Enquête nationale auprès des ménages**par Marc-André Gauthier¹

En 2011, environ 50 000 immigrants se sont établis en sol québécois (ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC, 2013: 11). Comparativement à la population native, les nouveaux arrivants présentent généralement un niveau de scolarité plus élevé se caractérisant par une forte proportion de détenteurs de diplômés universitaires. Il est largement reconnu que l'éducation contribue à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être socioéconomique des individus. Or, les immigrants profiteraient moins des avantages associés à la scolarité, notamment en ce qui a trait aux revenus, un phénomène qui toucherait plus particulièrement le Québec (Boulet, 2014). Cette situation découlerait en somme des problèmes interreliés de la reconnaissance des qualifications et de l'intégration au marché du travail². La présente analyse souhaite éclairer ces enjeux cruciaux en présentant un portrait de la scolarité des immigrants à partir des résultats de l'une des principales sources de données en la matière, l'*Enquête nationale auprès des ménages* (ENM) de 2011 de Statistique Canada.

**Une forte proportion
d'immigrants québécois ont
atteint le niveau universitaire**

Selon les résultats de l'ENM, le nombre d'immigrants de 25 à 64 ans présents au Québec se chiffre à 650 000 en 2011². Globalement, leur profil scolaire est analogue à celui des immigrants des autres provinces (données non présentées). La comparaison des profils scolaires entre les immigrants et les non-immigrants du Québec met toutefois en relief des différences majeures (tableau 1). Les immigrants apparaissent ainsi beaucoup plus scolarisés que la population native, ce qui est en somme largement attribuable à la politique de sélection des immigrants appliquée par le gouvernement du Québec³.

C'est du côté de la diplomation de niveau universitaire que s'illustrent le plus nettement les immigrants. Un peu plus de 37 % des immigrants du Québec en 2011 sont titulaires d'un certificat, diplôme ou grade universitaire, un pourcentage largement supérieur à celui rencontré chez la population native (21 %). Plus précisément, près de 20 % des

TABLE DES MATIÈRES

Portrait de la scolarité des immigrants du Québec à partir de l' <i>Enquête nationale auprès des ménages</i>	1
La crainte de la criminalité : qui et pourquoi?	8
La présence ou l'absence d'emploi a-t-elle une influence sur la relation entre le faible revenu et l'état de santé et le niveau de stress perçus?	17
Regard sur la mobilité de la population québécoise	23

1. L'auteur tient à remercier Marie-Eve Tremblay de la Direction de la méthodologie et de la qualité, Christine Lessard de la Direction des statistiques économiques et le ministère de la Culture et des Communautés culturelles pour leurs commentaires sur la version préliminaire du texte.

2. Ce qui représente les deux tiers de la population immigrante âgée de 15 ans et plus.

3. En ce qui concerne les implications de la politique de sélection, voir la conclusion.

Méthodologie

Les données du présent article proviennent de l'*Enquête nationale auprès des ménages* (ENM) de Statistique Canada, enquête qui s'est substituée au questionnaire long des Recensements en 2011. Pour des raisons d'ordre méthodologique, qui résident principalement dans le fait que l'ENM soit une enquête à participation volontaire, on ne peut pas tenir pour acquis que les données présentées dans le cadre de cette analyse soient directement comparables à celles des Recensements de la population (avant 2011⁴). D'autre part, l'absence de coefficients de variation compromet la possibilité de calcul des intervalles de confiance et donc la réalisation de tests statistiques. Par conséquent, les différences entre les estimations qui affichent une grande proximité exigent d'être interprétées avec circonspection.

L'ENM comporte un taux global de non-réponse de 26 % pour le Canada et de 22 % pour le Québec⁵. Afin d'évaluer si les estimations produites semblaient cohérentes et allaient dans un sens analogue à celui des tendances généralement observées, les résultats ont fait l'objet de validations auprès de sources de données alternatives, soit l'*Enquête sur la population active*, l'*Enquête sociale et générale* de 2011 et le *Recensement de 2006*. Par rapport au *Recensement de 2006*, la variable « statut d'immigrant reçu » comporte un taux d'imputation semblable, soit de 1,1 % (Statistique Canada, 2013 : 9). C'est-à-dire que l'on a imputé une valeur à un répondant sur cent qui soit n'a pas répondu à la question ou soit a fourni une réponse jugée non valide⁶. La variable « année d'immigration » comporte un taux d'imputation supérieur, soit de 11,5 % pour le Québec. Ce taux découle probablement d'un « biais de mémoire » des immigrants qui ne se souviennent pas précisément de l'année où ils ont été reçus ou confondent l'année d'acceptation de la demande d'immigration et l'année d'arrivée au pays. Cela dit, les taux d'imputation associés à ces questions ne posent pas de problème majeur relativement à la qualité des données produites, dans la mesure où ils sont faibles et similaires à ceux du *Recensement de 2006*. La même conclusion s'applique en ce qui a trait aux taux d'imputation liés aux variables « plus haut niveau de scolarité atteint », « principal domaine d'études » et « lieu des études » (taux d'imputation pouvant atteindre 15 %).

La population analysée est âgée de 25 à 64 ans, soit la portion regroupant les individus ayant généralement terminé leur formation initiale et qui ont intégré les rangs de la population active. Les « immigrants » comprennent les personnes « qui ont déjà été immigrants reçus ou résidents permanents, c'est-à-dire des personnes à qui les autorités ont accordé le droit de résider au Canada en permanence » (Statistique Canada, 2013 : 4). Le plus haut niveau de scolarité est défini à partir du plus haut certificat obtenu par la personne. Ce concept renvoie à une hiérarchie des attestations d'études qui ne s'applique pas à certains programmes offerts par les différents types d'établissements scolaires⁷. De plus, notons que cette notion de hiérarchie peut s'avérer problématique chez les diplômés d'une école de métier au Québec, dans la mesure où le diplôme professionnel peut être obtenu en lieu et place d'un diplôme d'études secondaires, ou après l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. Le principal domaine d'études est déterminé à partir du certificat, diplôme ou grade universitaire et des catégories de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2011. Dans la mesure où le Recensement de 2006 est basé sur la CPE de 2001, les données de l'ENM sur le sujet ne peuvent pas être directement comparées aux recensements antérieurs.

La catégorie « aucun diplôme » désigne les personnes n'ayant pas obtenu minimalement le diplôme d'études secondaires. Le « diplôme universitaire supérieur au baccalauréat » comprend le « diplôme universitaire supérieur au baccalauréat », le « diplôme en médecine, le diplôme en médecine dentaire ou vétérinaire ou en optométrie » et les grades de maîtrise et de doctorat. Le « diplôme d'une école de métier » comprend aussi les certificats d'apprenti inscrit. À ce sujet, la version française du questionnaire de l'ENM a vraisemblablement engendré un biais chez les répondants du Québec. Contrairement à la version anglaise, le questionnaire français spécifie les certificats octroyés par les centres de formation professionnelle. Cet ajout aurait eu pour effet d'entraîner une hausse importante de la déclaration du diplôme d'une école de métier au Québec. Par conséquent, les comparaisons interprovinciales exigent la précaution. Une telle recommandation s'applique d'ailleurs aux estimations relatives au certificat universitaire inférieur au baccalauréat, dans la mesure où les personnes interrogées semblent avoir surdéclaré ce certificat (Statistique Canada, 2013 b : 12).

4. À ce sujet, voir ISQ, 2013.

5. Le taux global de non-réponse est calculé à partir de la non-réponse du ménage (le questionnaire n'a récolté aucune réponse) et de la non-réponse partielle (certaines questions sont demeurées sans réponse). Le taux est pondéré afin de tenir compte du poids populationnel du ménage. À noter que Statistique Canada ne fournit pas d'information sur le taux global de non-réponse de la population immigrante.

6. Statistique Canada avance à cet effet que l'imputation « améliore la qualité des données en réduisant les lacunes causées par la non-réponse » (Statistique Canada, 2013 : 9).

7. Statistique Canada (2011), « Classification du plus haut niveau de scolarité atteint », document disponible à l'adresse suivante : [En ligne]. [www.statcan.gc.ca/concepts/definitions/education-class02-fra.htm].

immigrants sont détenteurs d'un baccalauréat à titre de plus haut niveau de scolarité atteint contre 14 % des non-immigrants. Les immigrants titulaires d'un diplôme universitaire supérieur au baccalauréat sont également beaucoup plus représentés : près d'un immigrant sur cinq (18 %) détient un tel diplôme contre moins d'un non-immigrant sur

dix (7 %). Cette plus grande représentation relative des immigrants au niveau des études universitaires contraste avec les résultats des diplômés d'une école de métier au Québec. Alors que deux personnes sur dix ont atteint ce niveau de scolarité du côté des non-immigrants, on ne retrouve qu'une personne sur dix parmi les immigrants.

Les hommes issus de l'immigration sont plus souvent détenteurs d'un diplôme universitaire que les femmes

Dans la population immigrante, les hommes semblent proportionnellement plus nombreux que les femmes à avoir terminé des études postsecondaires (72 % c. 69 %) (tableau 2), notamment à avoir obtenu un certificat, diplôme ou grade universitaire (39 % c. 35 %). Au niveau universitaire, la différence entre les sexes s'explique par le fait que les hommes sont plus nombreux que les femmes, en proportion, à avoir obtenu un diplôme universitaire supérieur au baccalauréat (20 % c. 16 %). En effet, dans la population issue de l'immigration, les personnes dont le plus haut niveau de scolarité atteint est le baccalauréat représentent sensiblement le même pourcentage chez les hommes et chez les femmes (environ 19 %). La situation diverge de celle observée dans la population non immigrante où, en 2011, les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes à avoir obtenu un certificat, diplôme ou grade universitaire (23 % c. 19 %).

Tableau 1

Répartition de la population âgée de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteint et le statut d'immigrant, Québec, 2011

	Immigrants	Non-immigrants	Total
	%		
Aucun diplôme	13,1	15,1	14,8
Diplôme d'études secondaires	16,6	20,1	19,5
Certificat, diplôme ou grade postsecondaire	70,3	64,7	65,7
Certificat d'une école de métiers	11,0	20,4	18,9
Certificat ou diplôme d'un collège ou d'un cégep	14,4	19,1	18,3
Certificat universitaire inférieur au baccalauréat	7,8	4,7	5,1
Certificat, diplôme ou grade universitaire	37,1	20,5	23,3
Baccalauréat	19,6	14,0	14,9
Diplôme universitaire supérieur au baccalauréat	17,5	6,6	8,4

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages*, tableau 99-010-X2011040, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 2

Proportion de la population de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteint, le statut d'immigrant et le sexe, Québec, 2011

	Immigrants			Non-immigrants		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
%						
Aucun diplôme	12,0	14,1	13,1	16,7	13,6	15,1
Diplôme d'études secondaires	16,4	16,8	16,6	19,0	21,2	20,1
Certificat, diplôme ou grade postsecondaire	71,6	69,1	70,3	64,3	65,2	64,7
Certificat d'une école de métiers	11,8	10,3	11,0	24,8	16,2	20,4
Certificat ou diplôme d'un collège ou d'un cégep	13,7	15,1	14,4	17,1	21,1	19,1
Certificat universitaire inférieur au baccalauréat	7,3	8,3	7,8	3,9	5,4	4,7
Certificat, diplôme ou grade universitaire	38,9	35,4	37,1	18,6	22,5	20,5
Baccalauréat	19,4	19,8	19,6	12,3	15,6	14,0
Diplôme universitaire supérieur au baccalauréat	19,5	15,6	17,5	6,2	6,9	6,6

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages*, tableau 99-012-X2011048, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

De plus, les immigrantes tendent à être plus nombreuses en proportion que les immigrants à n'avoir aucune qualification (14 % c. 12 %), résultat qui s'oppose encore une fois aux différences de genre observées chez les non-immigrants (14 % c. 17 %). En fait, c'est uniquement au niveau professionnel que l'on constate des divergences entre les genres semblables à celles notées chez les non-immigrants. Les hommes immigrants semblent relativement plus nombreux que les femmes à avoir atteint le niveau professionnel (12 % c. 10 %), quoique l'écart entre les sexes apparaît beaucoup moins prononcé ici que celui constaté chez les non-immigrants du même niveau (25 % c. 16 %).

Les immigrants sont plus souvent diplômés de programmes de génie que les non-immigrants

La répartition des immigrants ayant un certificat, diplôme ou grade universitaire selon le champ d'études⁸ démontre que, à l'instar de la population native du Québec, la plus grande part parmi eux ont réalisé leurs études dans le domaine « commerce, gestion et administration publique » (22 %). Par contre, les immigrants se distinguent au sein des trois domaines académiques suivants : « architecture, génie et services connexes », « éducation » et « mathématiques, informatique et sciences de l'information » (tableau 3). Près de 20 % des immigrants diplômés de l'université ont terminé leurs études dans le premier domaine, contre seulement 9 % des non-immigrants. En ventilant les données de la catégorie « architecture, génie et services connexes », on constate que 18 % des immigrants ont réalisé leur parcours en génie (donnée non illustrée). La comparaison de ce chiffre à celui des non-immigrants (8 %) incline à penser que les immigrants expriment une préférence plus prononcée pour les programmes d'ingénierie. Or, il peut s'agir d'un effet découlant de la sélection des immigrants en fonction de critères éco-

nomiques. Ces groupes se distinguent d'autre part dans le domaine de l'éducation, les non-immigrants étant cette fois-ci proportionnellement plus représentés que les immigrants (17 % c. 6 %). Enfin, les immigrants ont plus souvent tendance à avoir réalisé des études universitaires dans le domaine « mathématiques, informatique et sciences de l'information »; 8 % parmi eux ont déclaré détenir un diplôme dans ce domaine d'études contre seulement 3 % de la population native.

Près de la moitié des immigrants ont obtenu leur diplôme d'études postsecondaires le plus élevé au Québec

Le pays d'obtention du diplôme représenterait un facteur qui influence la probabilité d'intégration des immigrants au marché du travail. On soulève à cet égard que la reconnaissance des

diplômes obtenus à l'étranger serait particulièrement problématique au Québec (Boudarbat, 2011 : 13). Or, près de la moitié des personnes détentrices d'un diplôme de niveau postsecondaire qui ont choisi de s'établir au Québec ont obtenu leur diplôme le plus élevé dans une institution d'enseignement québécoise (donnée non présentée). C'est donc environ 260 000 personnes qui, à un moment ou à un autre, ont fréquenté le système scolaire québécois. Ainsi, on peut retrouver des immigrants qui ont réalisé ou poursuivi leurs études après s'être vu accorder la résidence permanente et d'autres qui ont obtenu un diplôme québécois en tant qu'étudiants étrangers. À cet effet, on estime qu'environ le tiers des étudiants internationaux du Québec ont fait une demande d'immigration en 2008 (Chatel-DeRepentigny et coll., 2011 : 17).

Tableau 3

Répartition de la population de 25 à 64 ans détentrice d'un certificat, diplôme ou grade universitaire selon le domaine d'études et le statut d'immigrant, Québec, 2011

	Immigrants	Non-immigrants
	%	
Agriculture, ressources naturelles et conservation	1,8	1,5
Architecture, génie et services connexes	19,7	9,1
Arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications	2,8	3,8
Commerce, gestion et administration publique	22,1	24,7
Éducation	6,3	16,8
Mathématiques, informatique et sciences de l'information	8,0	3,2
Santé et domaines connexes	9,5	11,6
Sciences humaines	7,3	6,9
Sciences physiques et de la vie, et technologies	8,0	4,9
Sciences sociales et de comportement, et droit	14,2	17,3
Services personnels, de protection et de transport	0,4	0,1
Autres	0,0	0,1
Total	100	100

Note : En raison de l'arrondissement, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages*, tableau 99-012-X2011048, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

8. Tels que regroupés par la Classification des programmes d'études Canada 2011.

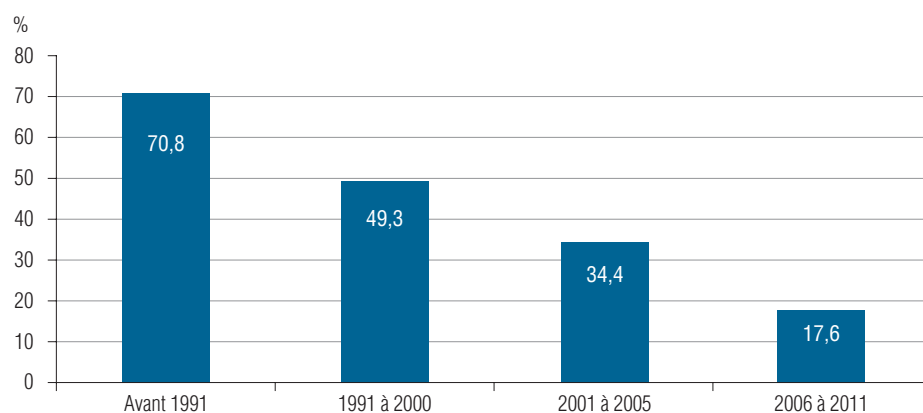
La figure semble indiquer qu'une part non négligeable d'immigrants poursuit des études postsecondaires après avoir été officiellement reçus au pays. À cet effet, les données démontrent que la probabilité d'avoir obtenu un diplôme d'études postsecondaires au Québec augmente avec le nombre d'années écoulées depuis l'arrivée au pays. Environ 70 % des personnes ayant immigré au Québec avant 1991 ont obtenu leur diplôme d'études postsecondaires le plus élevé dans la province, un pourcentage qui diminue à un peu moins de 50 % pour celles arrivées entre 1991 et 2000, à 34 % entre 2001 et 2005, puis à moins de 20 % chez la cohorte la plus récente (entre 2006 et 2011). Le jeune âge des immigrants provenant des cohortes plus anciennes peut expliquer ces chiffres; on retrouve ainsi en 2011 les enfants des immigrants qui ont cheminé dans le système scolaire québécois et qui ont maintenant atteint au moins l'âge de 25 ans.

Le niveau de scolarité des immigrants varie selon l'âge

À l'exemple de la population native, les jeunes immigrants sont généralement plus scolarisés que leurs aînés. Comme on peut l'observer au tableau 4, les immigrants les plus jeunes faisant

Figure 1

Proportion des immigrants de 25 à 64 détenant un certificat, diplôme ou grade postsecondaire qui ont obtenu le plus haut diplôme au Québec selon la période d'immigration, Québec, 2011



Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages*, tableau 99-012-X2011042, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

partie des deux premiers groupes d'âge présentent des niveaux de scolarisation semblables qui contrastent avec ceux âgés de 45 à 54 ans et de 55 à 64 ans. C'est du côté de la non-diplomation et de la scolarité universitaire que se distinguent fondamentalement les immigrants les plus jeunes de leurs pairs plus âgés. Moins de 10 % des immigrants de 25 à 34 ans et de 35 à 44 ans n'avaient aucun diplôme, alors que cette proportion grimpe res-

pectivement de 15 % à 22 % chez ceux âgés de 45 à 54 ans et de 55 à 64 ans. La seconde distinction d'importance entre les groupes se relève du côté des diplômés de niveau universitaire. Ainsi, plus de 40 % des immigrants inclus dans les groupes d'âge les plus jeunes ont déclaré détenir un certificat, diplôme ou grade universitaire, alors que cette proportion n'atteint que 32 % chez le groupe âgé de 45 à 54 ans et 26 % chez celui âgé de 55 à 64 ans.

Tableau 4

Répartition de la population immigrante âgée de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteint et le groupe d'âge, Québec, 2011

	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	Total
	%				
Aucun diplôme	8,4	9,0	15,1	22,2	13,1
Diplôme d'études secondaires	15,3	13,5	18,4	20,6	16,6
Certificat, diplôme ou grade postsecondaire	76,3	77,5	66,6	57,2	70,3
Certificat d'une école de métiers	9,4	10,7	12,4	11,7	11,0
Certificat ou diplôme d'un collège ou d'un cégep	15,3	14,7	14,8	12,5	14,4
Certificat universitaire inférieur au baccalauréat	7,7	8,8	7,7	6,6	7,8
Certificat, diplôme ou grade universitaire	43,9	43,4	31,7	26,4	37,1
Baccalauréat	24,0	22,9	16,3	13,5	19,6
Diplôme universitaire supérieur au baccalauréat	19,9	20,4	15,5	12,9	17,5

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages*, tableau 99-010-X2011040, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Les immigrants récemment arrivés au pays ont tendance à présenter un plus haut niveau de scolarité

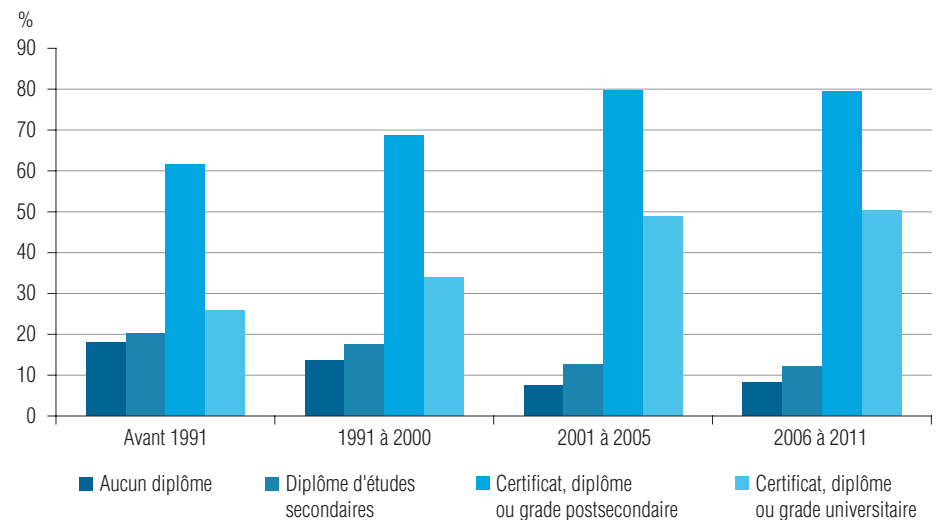
Parallèlement à l'âge, l'année d'arrivée au pays constitue une variable importante à considérer pour saisir les traits spécifiques du profil scolaire des immigrants⁹. Comme on pouvait s'y attendre, les cohortes les plus récentes (qui tendent aussi à être les plus jeunes) sont plus fortement scolarisées que celles qui les ont précédés, un phénomène qui se constate principalement du côté des non-diplômés, des diplômés de niveau secondaire et des diplômés universitaires (figure 2). Des personnes ayant immigré avant 1991 à celles ayant immigré en 2006-2011, le pourcentage de non-diplômés passe de 18 % à 8 %. Parallèlement, ces cohortes connaissent une diminution de la proportion de diplômés de niveau secondaire (de 20 % à 12 %), ce qui se traduit évidemment par une nette augmentation des personnes détenant un certificat, diplôme ou grade postsecondaire (62 % à 80 %). Enfin, les personnes arrivées au Québec lors de la dernière décennie se retrouvent avec des proportions de détenteurs d'un certificat, diplôme ou grade universitaire plutôt éloignées de celles affichées par les cohortes antérieures. Ainsi, une personne sur deux fait partie de cette catégorie de diplômés chez les immigrants des années 2000, alors qu'il ne s'agit que d'une personne sur quatre chez celles issues des vagues d'immigration antérieures à 1991.

Conclusion

Ce portrait du niveau de scolarité des immigrants québécois a permis de saisir à quel point celui-ci se distingue de celui de la population native. Manifestement, la grande proportion de diplômés universitaires ne peut que

Figure 2

Proportion de la population immigrante de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteint et la période d'immigration, Québec, 2011



Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages*, tableau 99-012-X2011048, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

retenir notre attention. En 2011, 37 % des immigrants détiennent un certificat, diplôme ou grade universitaire, alors que ce pourcentage n'atteint que 21 % chez les non-immigrants. Le poids occupé par ces 240 000 immigrants faisant partie de cette catégorie a pour effet de hausser de près de 3 points le pourcentage global affiché par la population québécoise¹⁰.

Le fait que les gouvernements canadien et québécois procèdent à la sélection d'une large part des immigrants peut, en partie, expliquer le haut niveau de scolarité des immigrants. En vertu d'une entente avec le gouvernement fédéral, le Québec est la seule province possédant la responsabilité exclusive en matière de détermination des critères de sélection des immigrants, soit des critères qui sont principalement inclus dans la catégorie de l'immigration économique¹¹. Parmi ceux-ci, mentionnons celui du niveau de scolarité, du domaine de formation, de l'âge et de la connaissance du fran-

çais. Si l'on ne peut précisément cerner les effets de la sélection, on peut toutefois avancer que la priorisation de ces critères économiques aurait eu pour conséquence de favoriser la sélection d'immigrants fortement scolarisés (Boudarbat et Boulet, 2010). En 2010, près de 70 % de l'ensemble des immigrants reçus ont été acceptés sous la catégorie de l'immigration économique, contre 58 % en 2001 (MICC, 2011 : 19). Comparativement aux autres groupes d'immigrants, ce sont en effet eux qui cumulent le plus grand nombre d'années de scolarité (MICC, 2011 : 37).

Dans un autre ordre d'idées, l'examen du niveau de scolarité des immigrants nous amène à poser ce constat : contrairement à la population non immigrante, ce sont les hommes qui tendent à présenter un profil plus scolarisé que les femmes. Ainsi, les immigrantes sont relativement plus nombreuses que les immigrants à n'avoir aucun diplôme. Elles sont aussi légèrement moins nombreuses en proportion à détenir un

9. Il existe une importante corrélation entre l'âge et la période d'immigration, les cohortes de l'immigration récente étant généralement plus jeunes que celles des cohortes antérieures. À cet égard, la structure par âge des immigrants ne semble pas avoir connu une évolution notable pendant les années 2000. Par exemple, on constate au cours de ces années qu'environ un immigrant sur deux a entre 25 et 44 ans lorsqu'il est reçu résident permanent. Voir les statistiques du MICC à l'adresse suivante : [En ligne]. [www.micc.gouv.qc.ca/fr/recherches-statistiques/index.html].

10. À cet effet, notons que Montréal a accueilli environ les trois quarts de l'ensemble des immigrants arrivés au Québec au cours des années 2000 (MICC, 2011 : 36).

11. Le gouvernement fédéral demeure responsable de l'immigration familiale et d'une certaine part de l'immigration humanitaire.

diplôme universitaire supérieur au baccalauréat. La présence plus grande des femmes parmi les immigrants du regroupement familial, généralement moins scolarisés, pourrait expliquer, du moins en partie, ce constat.

Du côté des champs d'études des personnes immigrantes détenant un certificat, diplôme ou grade universitaire, on constate qu'environ le quart parmi eux ont obtenu leurs qualifications dans le domaine « commerce, gestion et administration publique », une proportion proche de celle affichée par la population native du Québec. À l'inverse, ces derniers semblent peu présents en éducation, alors que le domaine « mathématiques, informatique et sciences de l'information » demeure le domaine d'études un peu plus souvent rencontré chez les immigrants. Par

contre, la proportion des immigrants se retrouvant dans les études de génie est largement supérieure à celle des non-immigrants. On peut certainement lier ce résultat aux politiques de sélection des immigrants, puisque les demandes d'immigration des travailleurs qualifiés dans le domaine du génie sont effectivement prioritaires par le MICC¹².

La période d'immigration constitue une variable importante à considérer pour saisir l'évolution du portrait scolaire des immigrants. Les immigrants des cohortes les plus récentes détiennent les plus forts niveaux de scolarité. Rappelons à cet effet qu'un immigrant sur deux arrivé au pays entre 2005 et 2011 est titulaire d'un certificat, diplôme ou grade universitaire, alors que ce rapport s'établit à un sur trois chez les immigrants des années 1990. Enfin,

nous avons vu que la probabilité qu'un immigrant ait obtenu son plus haut diplôme dans la province est positivement liée au nombre d'années écoulées depuis l'acquisition du statut de résident permanent. Si cela s'explique en partie par le fait que plusieurs immigrants des anciennes cohortes soient arrivés en jeune âge, il peut aussi s'agir d'un phénomène lié à la problématique de la reconnaissance des diplômes étrangers. Ainsi, considérant que les immigrants ayant acquis leur formation postsecondaire au pays soient plus susceptibles d'occuper un emploi en adéquation avec leurs compétences (Plante, 2010: 44), les chiffres portent à penser que nombre d'entre eux seraient incités à retourner sur les bancs d'école afin d'améliorer leur position sur le marché du travail.

Références

- Boudarbat, Brahim (2011). *Les défis de l'intégration des immigrants dans le marché du travail au Québec : enseignements tirés d'une comparaison avec l'Ontario et la Colombie-Britannique*, Montréal, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, 54 p.
- Boudarbat, Brahim et Maude BOULET (2010). *Immigration au Québec : politiques et intégration au marché du travail*, Montréal, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, 88 p.
- BOULET, Maude (2014). « Travailler à temps plein n'est pas une panacée contre le faible revenu au Québec : encore moins pour les immigrants », *Flash-info*, Institut de la statistique du Québec, vol. 15 n° 1, p. 7-12.
- Chatel-DeRepentigny, Joëlle, Claude Montmarquette et François Vaillancourt (2011). *Les étudiants internationaux au Québec : état des lieux, impacts économiques et politiques publiques*, Montréal, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, 61 p.
- FORCIER, Mathieu et Laura HANDAL (2012). *L'intégration des immigrants et immigrantes au Québec*, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, Note socioéconomique, 12 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2013). *L'Enquête nationale auprès des ménages de Statistique Canada : État des connaissances à l'intention des utilisateurs du Québec*, Note d'information, 13 p.
- MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (MICC) (2013). *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2014*, Gouvernement du Québec, 14 p.
- MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (MICC) (2011). *Caractéristiques de l'immigration au Québec - Statistiques*, ministère de l'Immigration des Communautés culturelles, Gouvernement du Québec, 48 p.
- PLANTE, Johanne (2010). *Caractéristiques et résultats sur le marché du travail des immigrants formés à l'étranger*, Statistique Canada, n° 084 au catalogue, 98 p.
- Statistique Canada (2013). *Guide de référence sur le lieu de naissance, le statut des générations, la citoyenneté et l'immigration*, *Enquête nationale auprès des ménages*, n° 99-010-X2011008 au catalogue, 10 p.
- Statistique Canada (2013 b). *Guide de référence sur la scolarité*, *Enquête nationale auprès des ménages*, n° 99-012-X2011006 au catalogue, 15 p.

12. Voir le système de pointage des travailleurs qualifiés à l'adresse suivante: [En ligne]. [www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/travailleurs-permanents/demande-immigration-general/conditions-requisites/domaines-formation.html].

La crainte de la criminalité : qui et pourquoi?

par Marie-Andrée Gravel¹

Les répercussions négatives de la criminalité sur les populations sont multiples et s'étendent au-delà des victimes d'actes criminels elles-mêmes (Fitzgerald, 2008). En effet, les incidences indirectes de la victimisation touchent une part considérable de la population en affaiblissant le sentiment de sécurité, provoquant ainsi une crainte de la criminalité. Cette peur du crime constitue une véritable problématique sociale, au même titre que la criminalité proprement dite. Largement documentée, la crainte de la criminalité est un concept polymorphe qui ne représente pas le risque réel de victimisation, mais relève d'un ensemble de facteurs personnels, sociodémographiques ainsi que ceux liés à l'environnement physique et social (Ferraro, 1995; Jackson, 2006). En se basant sur les résultats de l'Enquête sociale générale de 2009 sur la victimisation, la présente analyse vise à saisir les variables qui sont liées à la peur du crime chez la population québécoise. Une analyse de régression logistique permet ensuite de déterminer l'influence réelle de chacune des variables ciblées, et ce, en maintenant constant l'ensemble des autres facteurs.

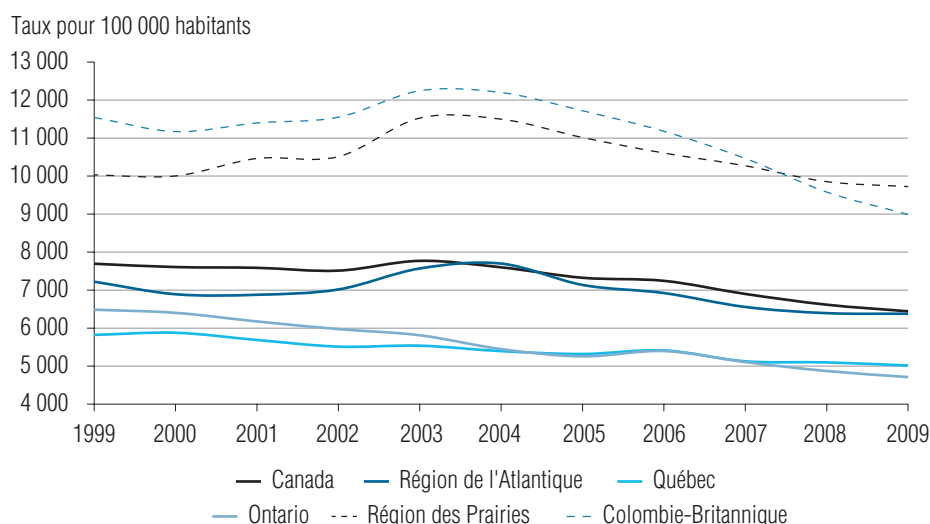
L'évolution du taux de criminalité entre 1999 et 2009

À l'échelle canadienne, on constate un recul constant de la criminalité, tant en volume qu'en gravité² (figure 1). Cette tendance générale amorcée au début des années 1990 est notamment imputable à la diminution des comportements à risque et à des changements d'ordre sociodémographique, tels que la modification de la structure par âge et l'amélioration des conditions économiques (Perreault, 2013). L'analyse de la criminalité selon les grandes régions canadiennes révèle que le Québec et l'Ontario détiennent les taux de criminalité les plus bas au pays, tandis que la région des Prairies et la Colombie-Britannique se démarquent pour leur part par une criminalité plus élevée. La réalité des provinces de l'Atlantique est similaire à celle constatée pour l'ensemble du Canada.

La répartition de la crainte relative à la criminalité sur le territoire canadien

Tout comme la variation spatiale de la criminalité, la crainte qui lui est relative diffère selon la région canadienne de résidence. De manière générale, on remarque que le nombre de personnes qui appréhendent le crime est, toute proportion gardée, plus élevé dans l'ouest du Canada, particulièrement en Colombie-Britannique (figure 2). Avec près de 17 % de sa population qui déclarent craindre pour leur sécurité personnelle en 2009, le Québec présente une proportion plus grande que celles de l'Ontario (12 %) et de la

Figure 1
Évolution du taux de criminalité selon la région canadienne, 1999-2009



Source : Statistique Canada, Tableau CANSIM252-0051 (site consulté le 10 février 2014), adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

1. L'auteure remercie Marie Beaulieu, professeure titulaire à l'École de service social de l'Université de Sherbrooke, Jasline Flores de la Direction des statistiques de santé pour leurs commentaires sur la version préliminaire du texte, ainsi que Luc Belleau pour son soutien méthodologique.
2. D'après l'indice de gravité de la criminalité (IGC) calculé par Statistique Canada depuis 1998. Au Québec, l'IGC a faibli de 37,4 % entre 1998 (112,68) et 2012 (70,71) (Statistique Canada, CANSIM, tableau 252-0052).

Définitions

La crainte de la criminalité

Les insécurités liées à la victimisation criminelle se définissent comme étant un sentiment exprimé par des comportements d'évitement ou de protection, une peur dans un environnement perçu comme menaçant, ou une évaluation concrète du risque d'être victime d'un crime contre la personne ou contre la propriété (Beaulieu et coll., 2007). Ce concept est composé de trois dimensions distinctes, soit la dimension émotionnelle, relative à la peur du crime, la dimension cognitive, associée au risque perçu, et la dimension comportementale, exposant les divers comportements d'évitement et de protection. Le présent article s'attarde exclusivement à la dimension émotionnelle.

Afin de mesurer la crainte relative au crime, nous avons privilégié le sentiment de sécurité des répondants lorsqu'ils marchent seuls après la tombée de la nuit. Cette variable constitue une composante importante d'une mesure largement utilisée en criminologie, soit le *Worry About Victimization* (WAV) (Williams et coll., 2000). Malgré le manque de consensus sur la définition du concept d'insécurités liées à une victimisation potentielle, ce choix s'avère cohérent avec la littérature (Fitzgerald, 2008).

Lors de la tenue de l'*Enquête sociale générale* (ESG), la question suivante était posée aux répondants : « À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque vous marchez seul/seule dans votre voisinage quand il fait noir? » Dans cet article, comme chez Statistique Canada, les personnes ayant répondu « Pas très en sécurité » et « Pas du tout en sécurité » sont considérées comme ayant une crainte relative à la criminalité.

Le taux de criminalité

Le taux de criminalité utilisé dans cette analyse fait référence au volume de crimes déclarés à la police pour chaque tranche de 100 000 habitants. Le calcul de ce taux se fait à partir des données recueillies au moyen du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC).

Note méthodologique

Cette étude exploite les données recueillies lors de l'ESG de 2009³. Cette enquête traite plus précisément de la victimisation de la population canadienne, et constitue le cinquième cycle mené sur le sujet. Tandis que la majorité des données présentées dans cet article s'appuient sur le cycle 23 (2009), les tendances évolutives résultent aussi de l'analyse des données du cycle 13 (1999) et 18 (2004). La population cible se compose de l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens de 15 ans et plus, à l'exception des habitants des territoires, ainsi que des pensionnaires à plein temps des établissements institutionnels.

Les estimations ont été pondérées et tiennent ainsi compte du plan de sondage. La précision des estimations tirées des données de 2004 et 2009 a été calculée à partir des poids *bootstrap*, tandis que celle des estimations relatives à l'ESG de 1999 a été évaluée à partir des effets de plan moyen fournis par Statistique Canada.

Aux fins de cette recherche, les personnes ayant déclaré ne jamais marcher seules ont été exclues de l'ensemble des traitements statistiques. Elles représentent environ 7 % de la population québécoise. Dans le but d'assurer un bon niveau de précision, seules les estimations ayant un coefficient de variation inférieur à 33 % sont présentées dans cet article. L'existence de relations entre la crainte de la criminalité et les différentes variables a été vérifiée à l'aide du test de khi-deux. Aussi, les intervalles de confiance ont permis de déceler les différences entre les proportions obtenues, et ce, à un seuil de 5 %. Les modèles de régression logistique retenus n'incluent que les variables indépendantes dont l'effet sur la variable dépendante est significatif à partir du seuil de confiance de 90 % (\pm : $p \leq 0,1$). Afin de diminuer l'effet du taux de non-réponse sur les modèles, l'information manquante de quatre variables figure à titre de catégorie distincte, soit le revenu du ménage, les perceptions spatiales et évolutives de la criminalité dans le voisinage et l'évaluation de la qualité du travail des policiers. Alors que la non-réponse pour la variable du revenu semble influencer sur les résultats du modèle logistique, l'effet est mineur pour les trois autres variables. Par conséquent, seule l'information manquante du revenu du ménage est analysée dans le cadre de cette étude.

3. Pour plus de détails sur le cycle 23 de l'*Enquête sociale générale*, veuillez consulter la documentation à l'adresse suivante : [En ligne]. [www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4504&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2].

région de l'Atlantique (11 %), mais comparable à celle de la région des Prairies (16 %). Les résultats tirés de l'analyse de régression abondent dans ce sens et exposent que le fait de résider dans la région de l'Atlantique ou en Ontario, comparativement au Québec (catégorie de référence), diminue la probabilité d'éprouver une crainte de la criminalité⁴ (données non présentées). D'autre part, la région des Prairies est la seule à avoir vu sa proportion de gens inquiets croître entre 1999 et 2009, les autres régions ayant quant à elles connu une diminution ou une stagnation du phénomène.

Les différents auteurs qui s'intéressent à la peur du crime insistent sur le fait que, quoiqu'influencé par la prévalence de la criminalité dans l'environnement vécu, ce concept est d'abord associé à la dimension cognitive de la peur, soit

la perception du risque de victimisation (Ferraro, 1995). Par exemple, la criminalité plus élevée dans la région de l'Atlantique, par rapport aux provinces du Québec et de l'Ontario, ne se traduit pas par une crainte plus répandue. De façon contradictoire, cette région présente la proportion des gens craintifs la plus faible. On constate également qu'au Québec, cette même proportion est significativement plus élevée que celle de l'Ontario, et ce, malgré des taux de criminalité similaires et faibles.

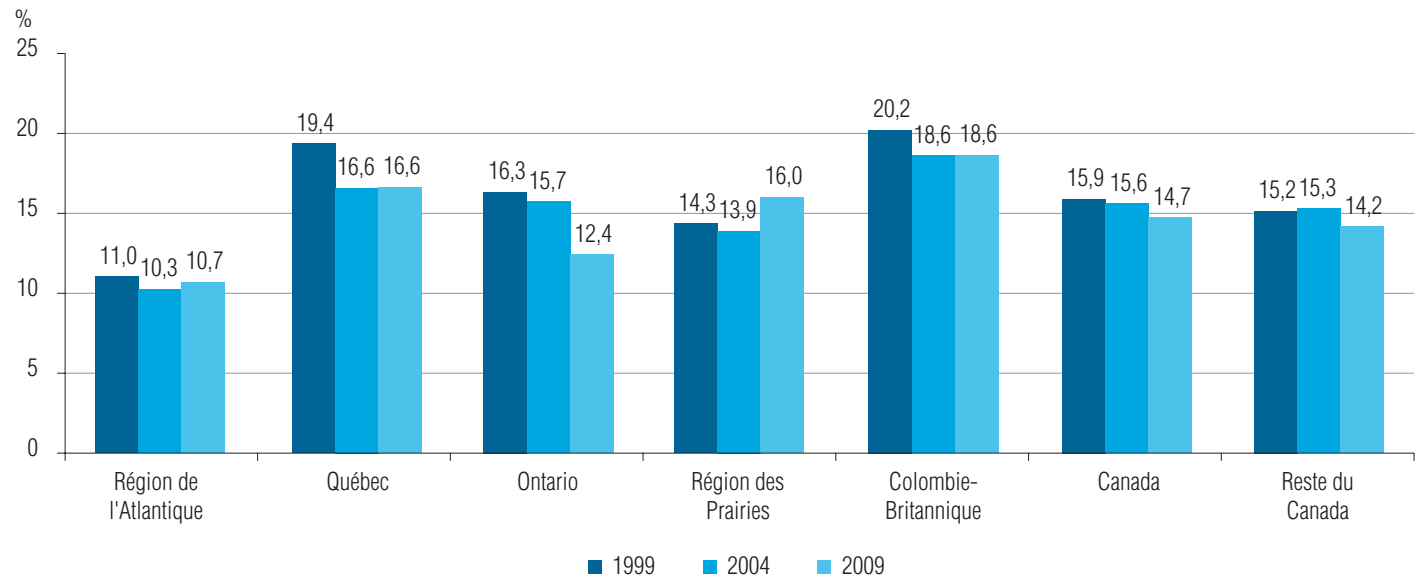
La crainte du crime étant tributaire du contexte du quartier, l'effet de la variable du type d'agglomération est significatif dans la probabilité de ressentir la peur, le milieu urbain étant plus propice (tableau en annexe). Ainsi, les résidents des grands centres (RMR et AR⁵) sont proportionnellement plus nombreux à craindre pour leur sécu-

rité personnelle (18 %) que les habitants des communautés rurales ou des petites municipalités (12 %) (tableau 1).

L'appréhension du crime selon les caractéristiques démographiques

Les femmes sont, toute proportion gardée, considérablement plus nombreuses que les hommes à éprouver une certaine peur du crime (28 % c. 6 %) (tableau 1). En maintenant constantes les autres variables, la probabilité d'appréhender la criminalité demeure largement plus élevée chez les femmes (rapport de cote (RC)=6,46) que chez les hommes (tableau en annexe). Bien que l'ampleur de la proportion féminine puisse être partiellement expliquée par la vulnérabilité physique des femmes ou par le prolongement des rôles sociaux établis, certaines études ont démontré que les

Figure 2
Proportion de la population¹ qui a déclaré une crainte de la criminalité² selon la région de résidence, 1999, 2004, 2009



1. Parmi l'ensemble de la population de 15 ans et plus qui marche seul le soir, à l'exclusion des personnes qui résident à temps plein dans une institution.

2. La crainte de la criminalité se définit de la façon suivante : se sentir « Pas très en sécurité » ou « Pas du tout en sécurité » en marchant seul dans son voisinage une fois la nuit tombée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 1999, 2004 et 2009, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

4. Ces résultats sont tirés du modèle de régression pour le Canada. Ces données peuvent être obtenues en s'adressant à l'auteure (marie-andree.gravel@stat.gouv.qc.ca).

5. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau urbain. Elle doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Une agglomération de recensement doit pour sa part avoir un noyau de 10 000 habitants. Pour plus de détails concernant les définitions, veuillez consulter la documentation à l'adresse suivante : [En ligne]. [www.statcan.gc.ca/pub/93-600-x/2010000/definitions-fra.htm].

Tableau 1

Proportion de la population¹ qui a déclaré une crainte de la criminalité² selon certaines caractéristiques démographiques et socioéconomiques, Québec, 2009

	%	IC 95 %
Total (%)	16,6	15,32 – 17,93
Sexe^{†††}		
Homme	6,1	4,87 – 7,45
Femme	28,1	25,67 – 30,42
Groupe d'âge^{†††}		
15 à 24 ans	14,6	10,92 – 18,84
25 à 44 ans	11,3	9,42 – 13,20
45 à 64 ans	18,7	16,56 – 20,89
65 ans et plus	28,0	23,62 – 32,27
État matrimonial[†]		
Marié ou vivant en union libre	15,6	13,97 – 17,13
Séparé ou divorcé	21,6	17,16 – 26,03
Célibataire ou veuf	17,9	15,40 – 20,44
Taille du ménage^{†††}		
1 personne	22,3	19,24 – 25,41
2 personnes	17,8	15,58 – 20,00
3 personnes ou plus	14,6	12,68 – 16,54
Niveau de scolarité^{†††}		
Diplôme universitaire	11,2	8,89 – 13,59
Diplôme d'études secondaires ou post-secondaires non-universitaire	15,9	14,12 – 17,60
Sans diplôme	24,5	20,80 – 28,22
Revenu du ménage^{†††}		
Moins de 30 000 \$	23,8	19,77 – 27,81
30 000 \$ à 59 999 \$	17,2	14,52 – 19,79
60 000 \$ à 99 999 \$	13,2	10,51 – 15,89
100 000 \$ et plus	9,2	6,83 – 12,10
Non-réponse ³	24,6	20,49 – 28,65
Statut d'activité^{†††}		
Population active	12,7	11,21 – 14,28
Population inactive	23,2	20,72 – 25,70
Type d'agglomération^{††}		
Grands centres urbains (RMR et AR ⁴)	17,8	16,24 – 19,26
Communautés rurales et petites municipalités	12,0	9,36 – 15,16
Total (k)	6 002,5	

Seuil de signification du test du chi-carré évaluant l'indépendance entre la variable et celle de la crainte de la criminalité : † : 0,05; †† : 0,01; ††† : 0,001.

1. Parmi l'ensemble de la population de 15 ans et plus qui marche seul le soir, à l'exclusion des personnes qui résident à temps plein dans une institution.
2. La crainte de la criminalité se définit de la façon suivante : se sentir « Pas très en sécurité » ou « Pas du tout en sécurité » en marchant seul dans son voisinage une fois la nuit tombée.
3. L'information manquante sur le revenu total du ménage figure à titre de catégorie distincte en raison du taux de non-réponse élevé.
4. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau urbain. Elle doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Une agglomération de recensement doit pour sa part avoir un noyau de 10 000 habitants.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec

différences de genre tiennent avant tout à la crainte d'une victimisation sexuelle (Ferraro, 1995; Schafer et coll., 2006). Chez les hommes, la faiblesse du phénomène peut être expliquée par une sous-déclaration de la peur liée à la désirabilité sociale (Beaulieu et coll., 2007).

Cette crainte diffère également selon le groupe d'âge, la proportion de la population de 65 ans et plus (28 %) étant plus élevée que celle des autres groupes : 15 % chez les 15 à 24 ans, 11 % chez les 25 à 44 ans et 19 % chez les 45 à 64 ans. Les résultats de l'analyse de régression montrent que l'âge est un facteur déterminant quant à la crainte du crime. La propension à l'insécurité apparaît ainsi plus forte chez la population de 45 ans et plus relativement à celle âgée de 15 à 24 ans (catégorie de référence) (tableau en annexe). Cette réalité constitue un paradoxe puisque les personnes âgées affichent le taux de victimisation avec violence le plus faible à l'échelle canadienne (Perreault et Brennan, 2010). Selon Beaulieu et coll. (2003), la peur du crime chez la population âgée de 60 ans et plus peut notamment être associée à une détresse psychologique plus fréquente.

De même, on constate que le phénomène est lié à l'état matrimonial, un écart significatif étant détecté entre les personnes mariées ou vivant en union libre et les personnes séparées ou divorcées (16 % c. 22 %). À l'image de cette tendance, les ménages se composant d'une seule personne (22 %) sont, toute proportion gardée, plus nombreux à être inquiets par rapport aux ménages de deux personnes (18 %) et de trois personnes et plus (15 %). Malgré l'existence de ces associations dans l'analyse bivariée, l'état matrimonial et la taille du ménage ne s'avèrent pas déterminants dans la probabilité de craindre la criminalité (tableau en annexe).

Les conditions socioéconomiques de la population et la crainte relative à la criminalité

Un ensemble de facteurs socioéconomiques est associé à la crainte de la criminalité. Ainsi, on remarque que cette peur semble être moins répandue chez les diplômés universitaires (11 %) que chez les détenteurs d'un diplôme d'études secondaires ou post-secondaires non universitaire (16 %) et chez la population non diplômée (25 %) (tableau 1). Les résultats de la modélisation exposent la même tendance. Ainsi, les individus ayant atteint un plus faible niveau de scolarité, en comparaison avec un diplôme universitaire (catégorie de référence), sont plus susceptibles de signaler une peur relative au crime (tableau en annexe). En outre, les personnes qui ont refusé de déclarer le revenu de leur ménage⁶ (25 %) ou qui ont un revenu annuel⁷ de moins de 30 000\$ avant impôts et autres déductions (24 %) sont, toute proportion gardée, plus nombreuses à redouter une victimisation que celles qui ont déclaré un revenu compris entre 30 000 et 59 999\$ (17 %), entre 60 000 et 99 999\$ (13 %) et de plus de 100 000\$ (9 %). L'effet de la variable du revenu sur la probabilité de craindre la criminalité est aussi significatif, cette dernière étant plus élevée lorsque le revenu annuel est plus faible. À l'image des associations avec le niveau de scolarité et le revenu, les personnes faisant partie de la population active sont proportionnellement moins nombreuses à avoir peur du crime que celles qui ne sont ni en emploi ni en recherche d'emploi (13 % c. 23 %). Par contre, lorsque l'ensemble des variables est maintenu constant, le statut d'activité n'influence pas significativement la probabilité d'appréhender le crime et n'a donc pas été retenu pour la modélisation.

Ces résultats n'étonnent pas puisque ces indicateurs socioéconomiques sont déterminants quant au contexte de l'environnement. L'existence d'une forte corrélation entre l'inégalité des ressources économiques et la répartition de la criminalité et du désordre social et physique sur le territoire a été démontrée précédemment, particulièrement en milieu urbain (Morenoff et coll., 2001). Rappelons que la peur du crime diffère selon le type d'agglomération, la proportion de gens craintifs étant plus élevée dans les grands centres (tableau 1). Outre le risque lié à une criminalité accrue, la ségrégation spatiale des populations défavorisées semble renforcer leurs perceptions et, par conséquent, leur sentiment de vulnérabilité relatif au crime.

L'influence de la vulnérabilité individuelle sur la crainte relative au crime

La perception de l'état de santé, physique ou mentale, est associée à la crainte relative à la criminalité, tout comme les incapacités physiques ou mentales limitant les activités, les expériences antérieures de victimisation, le sentiment d'appartenance à la communauté locale et le niveau de confiance aux inconnus (tableau 2). Ainsi, les personnes qui perçoivent leur état de santé comme mauvais (33 %), ou bon ou moyen (23 %) sont proportionnellement plus nombreuses à déclarer une certaine peur quant au crime que ceux considérant leur santé comme très bonne ou excellente (13 %). On constate la même tendance quant à l'évaluation de l'état de la santé mentale. Ainsi, la crainte du crime est plus fréquente chez les gens qui considèrent leur santé mentale comme mauvaise (58 %) relativement à moyenne ou bonne (22 %), ou à très bonne ou excel-

lente (15 %). Malgré cette association, l'effet de l'état de santé autodéclaré, physique comme mentale, ne s'est pas avéré significatif dans la probabilité de craindre pour sa sécurité personnelle et a donc été exclu du modèle de régression. D'autre part, on constate que la peur du crime est également plus répandue chez les individus ayant des limitations d'activité (26 % c. 13 %), comme chez les personnes ayant été victimes d'un acte criminel dans les 12 mois précédant l'enquête (21 % c. 15 %).

On remarque que les individus qui ont un faible sentiment d'appartenance à leur communauté sont aussi plus nombreux, en proportion, à craindre la criminalité (19 % c. 14 %), à l'image de ceux qui considèrent que les inconnus ne sont pas dignes de confiance (21 % c. 10 %). À l'exception de l'état de santé physique et mentale, toutes les variables symbolisant une certaine vulnérabilité individuelle et sociale sont déterminantes et font croître les risques d'éprouver la peur du crime (tableau en annexe).

Selon Ferraro (1995), la vulnérabilité individuelle associée à un état de santé détérioré, à une limitation des activités ou à un certain isolement social favoriserait les insécurités relatives au crime en limitant la capacité des individus à réagir devant une menace. Les expériences de victimisation antérieures accentueraient pour leur part le risque perçu.

6. L'information manquante sur le revenu total du ménage figure à titre de catégorie distincte. L'analyse de la non-réponse montre que les groupes de 15 à 24 ans et les 75 ans et plus, les personnes aux études ou effectuant des travaux ménagers, les veufs et les célibataires, et les répondants nés dans un autre pays que le Canada sont sous-représentés par la variable du revenu du ménage.

7. Dans le cadre de l'ESG, le revenu du ménage correspond au revenu total de tous les membres du ménage, provenant de toutes les sources, avant impôts et autres déductions, au cours de l'année se terminant le 31 décembre 2008.

Tableau 2

Proportion de la population¹ qui a déclaré craindre la criminalité² selon l'état de santé et de bien-être, Québec, 2009

	%	IC 95 %
Total (%)	16,6	15,32 – 17,93
État de santé autodéclaré^{†††}		
Excellent ou très bon	13,3	11,78 – 14,74
Bon ou moyen	22,9	20,17 – 25,60
Mauvais	32,6*	21,09 – 45,95
État de santé mentale autodéclaré^{†††}		
Excellent ou très bon	15,0	13,49 – 16,44
Bon ou moyen	21,7	18,32 – 25,00
Mauvais	57,6*	32,79 – 79,87
Incapacité physique ou mentale limitant les activités^{†††}		
Oui	26,0	22,91 – 29,02
Non	13,3	11,93 – 14,74
Expérience de victimisation au cours de l'année précédente^{†††}		
Oui	20,7	17,74 – 23,73
Non	15,1	13,63 – 16,56
Confiance aux inconnus^{†††}		
Oui	9,5	7,74 – 11,47
Non	20,8	19,00 – 22,64
Sentiment d'appartenance à la communauté locale^{††}		
Oui	14,4	12,39 – 16,32
Non	18,8	16,84 – 20,78
Total (k)	6 002,5	

Seuil de signification du test du chi-carré évaluant l'indépendance entre la variable et celle de la crainte de la criminalité : †† : 0,01; ††† : 0,001

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

1. Parmi l'ensemble de la population de 15 ans et plus qui marche seul en soirée ou la nuit, à l'exclusion des personnes qui résident à temps plein dans une institution.
2. La crainte de la criminalité se définit de la façon suivante : se sentir « Pas très en sécurité » ou « Pas du tout en sécurité » en marchant seul dans son voisinage une fois la nuit tombée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

La peur du crime et les perceptions quant à la criminalité et au système judiciaire

En décelant les différentes traces de la criminalité dans leur environnement, la population tente d'évaluer le niveau de risque associé à une victimisation (Fitzgerald, 2008). La présence d'incivilités, souvent considérées comme les principaux signes de la criminalité, forge les perceptions et, par le fait même, la crainte relative au crime (Ferraro, 1995; Keown, 2008). Conséquemment, la proportion de

gens craintifs est plus élevée parmi la population qui considère le désordre social ou physique comme un problème réel dans leur voisinage (26 % c. 14 %) (tableau 3). On constate également que cette peur est plus répandue chez les individus qui perçoivent le nombre d'actes commis dans leur voisinage comme supérieur à celui des autres régions (35 %), relativement à ceux qui le considèrent similaire (21 %) ou inférieur (11 %). De plus, les personnes qui décèlent une augmentation de la criminalité dans leur voisinage au

cours des cinq dernières années sont proportionnellement plus nombreuses à s'inquiéter de leur sécurité personnelle (31 %) comparativement à celles qui perçoivent une stagnation (13 %) ou une diminution de la problématique (11 %). À l'image des résultats tirés de l'analyse descriptive, les variables de perceptions quant à la criminalité se sont avérées explicatives quant à la probabilité de déclarer une crainte relative au crime. Ainsi, le fait de percevoir une criminalité accrue, en croissance ou de noter la présence d'incivilités dans le voisinage augmente le risque d'éprouver une crainte relative au crime (tableau en annexe).

Par ailleurs, la proportion de craintifs parmi la population québécoise diffère selon les perceptions et attitudes quant aux services policiers et aux jugements des tribunaux pénaux. Conséquemment, l'appréhension du crime est plus courante parmi la population qui considère comme mauvaise la qualité du travail des policiers afin d'assurer la sécurité de la population (35 %) comparativement à passable (22 %) ou bonne (14 %). À l'instar des résultats de l'analyse bivariée, l'effet de cette variable est également significatif dans la modélisation de la probabilité d'être inquiet quant à sa sécurité personnelle; les individus ayant des perceptions négatives étant plus susceptibles de craindre la criminalité (tableau en annexe). La peur est aussi plus fréquente parmi la population qui considère que les jugements prononcés par les tribunaux ne sont pas assez sévères (18 % c. 13 %). Par contre, cette variable ne semble pas influencer de manière significative la probabilité de craindre la criminalité et a donc été exclue du modèle de régression.

D'après Sprott et Doob (1997), ces perceptions négatives découleraient entre autres d'une mauvaise connaissance populaire du système pénal, de la médiatisation croissante des affaires criminelles les plus graves et de la nature cruciale du devoir de ces institutions, soit d'assurer la sécurité de la population.

Tableau 3

Proportion de la population¹ qui a déclaré craindre la criminalité² selon les perceptions, Québec, 2009

	%	IC 95 %
Total (%)	16,6	15,32 – 17,93
Criminalité dans le voisinage en comparaison aux autres régions^{††}		
Plus élevée	34,7	27,20 – 42,12
À peu près la même	21,1	18,61 – 23,56
Moins élevée	10,8	9,23 – 12,33
Évolution de la criminalité dans les 5 dernières années^{†††}		
Augmentée	30,7	26,83 – 34,58
Diminuée	10,8*	7,00 – 15,78
Demeurée la même	12,9	11,40 – 14,32
Désordre social constitue un problème dans le voisinage^{†††}		
Oui	26,0	22,70 – 29,26
Non	13,5	12,12 – 14,93
Qualité du travail de la police locale pour assurer la sécurité de la population^{†††}		
Bon	13,5	12,01 – 14,90
Passable	22,1	19,01 – 25,27
Mauvais	35,4	26,75 – 43,99
Jugements prononcés par les tribunaux ne sont pas assez sévères^{††}		
Oui	18,4	16,75 – 20,09
Non	13,0	10,62 – 15,30
Total (k)	6 002,5	

Seuil de signification du test du chi-carré évaluant l'indépendance entre la variable et celle de la crainte de la criminalité: ††: 0,01; †††: 0,001.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

1. Parmi l'ensemble de la population de 15 ans et plus qui marche seul en soirée ou la nuit, à l'exclusion des personnes qui résident à temps plein dans une institution.
2. La crainte de la criminalité se définit de la façon suivante: se sentir Pas très en sécurité » ou Pas du tout en sécurité » en marchant seul dans son voisinage une fois la nuit tombée.

Source: Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Conclusion

Selon les données de l'*Enquête sociale générale* de 2009, environ une personne sur six éprouve une crainte relative au crime au Québec, et ce, en dépit de la diminution constante des taux de criminalité et des forts taux de satisfaction de la population quant à la sécurité personnelle (Gravel, 2014). Malgré la similarité de la problématique criminelle avec l'Ontario, le Québec présente une proportion d'individus

craintifs supérieure à celle de son voisin. Les résultats de l'analyse descriptive démontrent que l'évolution de la criminalité ne se reflète pas de manière directe dans la variation de la peur qui lui est relative. La probabilité de ressentir cette peur est plutôt déterminée par le contexte de l'environnement, ainsi que par les caractéristiques démographiques, socioéconomiques, l'état de santé, le bien-être et les perceptions de la population, exposant de ce fait le caractère hétérogène du phénomène.

De manière générale, plus le risque perçu et la vulnérabilité individuelle sont importants, plus grande est la probabilité d'éprouver une crainte relative à la criminalité. À l'image des constats tirés de la littérature, les résultats de la modélisation exposent que les femmes et les personnes âgées sont plus enclines à ressentir des insécurités quant au crime, tout comme les populations ayant des conditions socioéconomiques difficiles, un certain isolement social, des expériences antérieures de victimisation et des perceptions négatives quant à la problématique criminelle dans leur voisinage.

Bien que l'analyse des données de l'ESG offre la possibilité de mesurer la problématique d'une perspective sociale, elle ne permet cependant pas de l'évaluer dans son ensemble. En effet, l'absence de données sur les caractéristiques des quartiers, telles que la proportion de ménages à faible revenu ou la proportion de membres de minorités visibles, limite la capacité d'explication du modèle. Comme l'ont démontré d'autres études, le contexte de l'environnement local prend significativement part à l'explication de la peur du crime dans la population. Soulignons toutefois que l'apport de l'environnement est moindre, les caractéristiques des personnes et leurs perceptions expliquant une plus grande part de la variation de la peur du crime (Fitzgerald, 2008; Wyant, 2008).

Références

- BEAULIEU, Marie, Micheline DUBÉ, Christian BERGERON et Marie-Marthe COUSINEAU (2007). « Are elderly men worried about crime? », *Journal of Aging Studies*, 21 (4), p. 336-346.
- BEAULIEU, Marie, Nancy LECLERC et Micheline DUBÉ (2003). « Fear of crime among the elderly: An analysis of mental Health Issues », *Journal of Gerontological Social Work*, 40 (4), p. 121-138.
- FERRARO, Kenneth F. (1995). *Fear of crime: Interpreting victimization risk*, Albany, State University of New York, 179 p.
- FITZGERALD, Robin (2008). « [La crainte de la criminalité et le contexte du quartier dans les villes canadiennes](#) », *Série de documents de recherche sur la criminalité et la recherche*, Ottawa, Statistique Canada.
- GRAVEL, Marie-Andrée (2014). « [Le sentiment de sécurité et les perceptions de la population québécoise à l'égard de la criminalité](#) », *Coup d'œil sociodémographique*, n° 29, Québec, Institut de la statistique du Québec.
- JACKSON, Jonathan (2006). « Introducing fear of crime to risk research », *Risk Analysis*, 26 (1), p. 253-264.
- KEOWN, Leslie-Anne (2008). « [Un profil des perceptions des incivilités dans le paysage métropolitain](#) », *Tendances sociales canadiennes*, n° 86, Ottawa, Statistique Canada.
- MORENOFF, Jeffrey D., Robert J. SAMPSON et Steven W. RAUDENBUSH. (2001). « Neighbourhood inequality, collective efficacy and the spatial dynamics of urban violence », *Criminology*, 39 (3), p. 517 à 559.
- PERREAULT, Samuel (2013). « [Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2012](#) », *Juristat*, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.
- PERREAULT, Samuel, et Shannon BRENNAN (2010). « [La victimisation criminelle au Canada, 2009](#) », *Juristat*, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.
- SCHAFER, Joseph A., Beth M. HUEBNER et Timothy S. BYNUM (2006). « Fear of crime and criminal victimization: Gender-based contrasts », *Journal of Criminal Justice*, 34, p. 285-301.
- SPROTT, Jane B., et Anthony N. DOOB (1997). « Fear, victimization, and attitudes to sentencing, the courts, and the police » *Canadian Journal of Criminology*, 39 (3), p. 275-291.
- WALKS, R. Alan, et Larry S. BOURNE (2006). « Ghettos in Canada's cities? Racial segregation, ethnic enclaves and poverty concentration in Canadian urban areas ». *Le Géographe canadien*, 50 (3), p. 273-297.
- WYANT, Brian R. (2008). « Multilevel impacts of Perceived Incivilities and Perceptions of Crime Risk on Fear of Crime: Isolating Endogenous Impacts », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 45, n° 1, Philadelphie, Temple University.

Tableau A1

Déterminants de la crainte de la criminalité, Québec, 2009

	Sig	RC	IC 95 %		Sig	RC	IC 95 %
Sexe	+++			Sentiment d'appartenance à la communauté locale	†		
Homme		-	-	<i>Oui</i>		-	-
Femme		6,46 ⁺⁺⁺	4,88 – 8,56	Non		1,33 [†]	1,03 – 1,72
Groupe d'âge	+++			Confiance aux inconnus	+++		
15 à 24 ans		-	-	Non		2,26 ⁺⁺⁺	1,71 – 2,99
25 à 44 ans		1,18	0,77 – 1,82	<i>Oui</i>		-	-
45 à 64 ans		2,70 ⁺⁺⁺	1,78 – 4,10	Criminalité dans le voisinage en comparaison aux autres régions	+++		
65 ans et plus		4,20 ⁺⁺⁺	2,61 – 6,73	Plus élevée		2,72 ⁺⁺⁺	1,74 – 4,27
Revenu du ménage	+++			À peu près la même		1,99 ⁺⁺⁺	1,52 – 2,59
Moins de 30 000 \$		1,45 [†]	0,92 – 2,30	<i>Moins élevée</i>		-	-
30 000 \$ à 59 999 \$		1,50 [†]	1,00 – 2,24	Non-réponse		2,24 [†]	1,13 – 4,44
60 000 \$ à 99 999 \$		1,28	0,83 – 1,96	Évolution de la criminalité dans le voisinage dans les cinq dernières années	++		
100 000 \$ et plus		-	-	Augmentée		2,17 ⁺⁺	1,29 – 3,65
Non-réponse ³		2,58 ⁺⁺⁺	1,67 – 4,00	<i>Diminuée</i>		-	-
Niveau de scolarité	+++			Demeurée la même		1,28	0,80 – 2,07
<i>Diplôme universitaire</i>		-	-	Non-réponse		1,42	0,71 – 2,84
Diplôme d'études secondaires ou post-secondaires non universitaire		1,43 [†]	1,04 – 1,97	Désordre social ou physique constituant un problème dans le voisinage	+++		
Sans diplôme		2,26 ⁺⁺⁺	1,50 – 3,41	<i>Oui</i>		1,73 ⁺⁺⁺	1,31 – 2,28
Type d'agglomération	++			<i>Non</i>		-	-
Grands centres urbains (RMR et AR4)		1,64 ⁺⁺	1,14 – 2,35	Qualité du travail de la police locale pour assurer la sécurité de la population	+++		
<i>Communautés rurales et petites municipalités</i>		-	-	<i>Bonne</i>		-	-
Incapacité physique ou mentale limitant les activités	+++			Passable		1,38 [†]	1,04 – 1,82
<i>Oui</i>		1,58 ⁺⁺⁺	1,22 – 2,03	Mauvaise		2,77 ⁺⁺⁺	1,73 – 4,58
<i>Non</i>		-	-	Non-réponse		0,47 ⁺⁺	0,25 – 0,88
Expérience de victimisation au cours de l'année précédente	†						
<i>Oui</i>		-	-				
<i>Non</i>		1,32 [†]	1,01 – 1,74				

RC : Rapport de cote. Le rapport de cote calcule l'augmentation (ou la baisse) des chances « qu'une personne déclare être craintive quant à la criminalité en fonction de la valeur de la variable indépendante testée et de l'effet des autres variables du modèle. Un RC supérieur à 1 indique que les personnes présentant une caractéristique donnée sont plus susceptibles de déclarer une crainte quant à la criminalité comparativement à la catégorie de référence, tandis qu'un RC inférieur à 1 signifie qu'elles le sont moins.

*** Variable non pertinente dans le modèle où l'effet produit de cette variable sur la variable dépendante est non significatif. Autres variables testées non retenues : l'état matrimonial, la taille du ménage, le type de logement, l'activité du répondant, l'état de santé auto-déclaré, l'expérience de discrimination dans les cinq dernières années, le statut d'autochtone, le statut de minorité visible, le nombre de membres de la famille et d'amis dont la personne se sent proche et la perception des jugements prononcés par le système de justice.

Seuil : †: 0,05; ++: 0,01; +++: 0,001

1. La crainte de la criminalité se définit de la façon suivante : se sentir Pas très en sécurité » ou Pas du tout en sécurité » en marchant seul dans son voisinage une fois la nuit tombée.
2. Pour l'ensemble de la population de 15 ans et plus qui marche seul le soir, à l'exclusion des personnes qui résident à temps plein dans une institution.
3. L'information manquante sur le revenu total du ménage figure à titre de catégorie distincte afin que l'on puisse inclure dans l'analyse les personnes qui n'ont pas répondu.
4. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau urbain. Elle doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Une agglomération de recensement doit pour sa part avoir un noyau de 10 000 habitants.

Note : La catégorie de référence de chacune des variables indépendantes est en italique.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

La présence ou l'absence d'emploi a-t-elle une influence sur la relation entre le faible revenu et l'état de santé et le niveau de stress perçus?

par Stéphane Crespo¹

Il est connu que le faible revenu est lié négativement à la santé, car celui-ci peut entraîner notamment de la privation matérielle et de l'insécurité alimentaire. Ainsi, un faible revenu tend à diminuer la prévalence d'un état de santé perçu comme excellent (Bordeleau & Traoré, 2007), ou dans le même ordre d'idées, à augmenter la prévalence d'un état perçu comme moyen ou mauvais (Ferland, 2002). Il est connu aussi que le faible revenu est relié au stress, un maillon dans la chaîne de causalité de la détresse psychologique (Orpana, Lemyre et Gravel, 2009).

Dans cet article, on se demande principalement dans quelle mesure la relation entre le faible revenu et la perception de l'état de santé et du niveau de stress est influencée par le fait d'être en emploi ou sans emploi. Autrement dit, le non-emploi amplifie-t-il l'effet négatif déjà observé du faible revenu? Pour répondre à cette question, nous avons retenu les personnes âgées de 25 à 64 ans, soit le noyau principal de la population active sur le marché du travail. L'échantillon est tiré des fichiers maîtres de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR).

Quelques définitions

Au total, quatre variables doivent être définies : l'état de santé perçu, le niveau de stress perçu, le faible revenu et le non-emploi. Parmi les questions posées dans l'EDTR, les deux suivantes reposent sur l'auto-évaluation que les personnes font de leur santé générale et de leur niveau de stress : 1) « *En général, comment décririez-vous votre état de santé? Diriez-vous que votre santé est : excellente, très bonne, bonne, passable, mauvaise?* »; 2) « *Diriez-vous qu'il y a dans votre vie : beaucoup de stress, un niveau de stress modéré, relativement peu de stress, pas du tout de stress, pas d'opinion?* »². Afin de simplifier l'analyse, ces

variables ont été regroupées en deux catégories. Les modalités « passable » et « mauvaise » forment la catégorie d'un état de santé « défavorable », et les trois autres sont regroupées sous l'appellation « favorable ». De même, les modalités « beaucoup de stress » et « niveau de stress modéré » indiquent un stress « élevé ou modéré », tandis que les autres, incluant la modalité « pas d'opinion »³, sont regroupées dans la catégorie « faible ou absent ».

La variable du faible revenu repose sur le critère de la Mesure du panier de consommation (MPC). Ce critère est le coût d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de base (nourriture, habillement, transport, loge-

ment, etc.) pour combler les besoins de subsistance et d'intégration sociale des personnes⁴. Enfin, nous avons distingué les personnes « en emploi » au cours de l'année de référence, de celles « sans emploi »⁵. On considère qu'une personne est en emploi si elle a exercé au moins un travail contre rémunération salariée ou autonome, que ce soit à temps plein ou à temps partiel, avec ou sans épisodes de chômage ou d'inactivité. Au contraire, on considère qu'elle est sans emploi si elle a été en chômage toute l'année, inactive toute l'année, ou encore si elle a combiné un ou plusieurs épisodes de chômage et d'inactivité, mais sans aucun épisode d'emploi au cours de l'année.

1. L'auteur tient à remercier Linda Cazale de la Direction des statistiques de santé, pour ses commentaires et suggestions sur la version préliminaire du manuscrit.
2. Voir Statistique Canada (2014). Signalons que les prévalences estimées de ces deux variables diffèrent de celles estimées à partir de l'*Enquête sur la santé des collectivités canadiennes* (ESCC). Ces différences sont dues à la définition donnée aux répondants de ce qu'est un problème de santé (ou de stress) dans ces deux enquêtes, de même qu'à la formulation des questions et des catégories de réponse. Les prévalences de santé défavorable, et à plus forte raison de stress élevé, tendent à être surévaluées avec l'EDTR par rapport à l'ESCC. Mais dans la présente étude, cette surévaluation ne pose pas problème, car comme nous le verrons, il ne s'agit pas ici d'estimer des prévalences, mais plutôt de déceler des écarts dans ces prévalences en fonction du faible revenu et du non-emploi.
3. On ne doit pas confondre la catégorie « pas d'opinion » avec les modalités de non-réponse suivantes : « ne sait pas » et « refus ». Cette catégorie constitue une réponse valide. Dans la présente analyse, l'absence d'opinion s'intègre à la catégorie de stress « faible ou absent » puisqu'elle suggère que ce stress n'est pas important aux yeux du répondant.
4. Le seuil varie selon la province et la taille des régions de résidence. Par exemple, le seuil de faible revenu pour une famille composée de deux adultes et de deux enfants résidant dans la ville de Québec était de 32 101 \$ en 2011. Une personne est à faible revenu MPC si son revenu familial après impôts et dépenses non reliées à la consommation est inférieur au seuil MPC prévu pour la taille de sa famille et sa région de résidence. Pour une définition détaillée de ce critère, voir Statistique Canada (2013).
5. Notons que cette variable n'est pas redondante par rapport à la variable de faible revenu, car toutes les personnes à faible revenu ne sont pas nécessairement sans emploi : le phénomène des travailleurs à faible revenu en atteste (Crespo, 2010).

Démarche d'analyse

Notre question, rappelons-le, consiste à savoir dans quelle mesure la relation entre le faible revenu et l'état de santé perçu et le niveau de stress perçu est influencée par l'emploi ou le non-emploi. Pour y répondre, l'analyse procède en deux étapes : 1) estimation de l'intensité de la relation dans deux sous-groupes, soit les personnes en emploi et celles sans emploi; 2) estimation de l'écart d'intensité de cette relation entre ces sous-groupes. On dira que l'emploi ou l'absence d'emploi influe sur la relation entre le faible revenu et la santé et le stress si l'écart calculé à la seconde étape est significatif.

Pour la première étape, la statistique synthétique du « rapport de cotes », ci-après désignée par l'acronyme « RC », a été utilisée. Une relation est significative si le RC diffère de l'unité⁶. Pour un RC significatif, plus celui-ci s'éloigne de l'unité, plus l'intensité de la relation est élevée. Pour la seconde étape, des ratios entre les RC ont été calculés. Un écart est significatif lorsque le ratio diffère de l'unité⁷, et dans ce cas, plus le ratio s'éloigne de l'unité, plus l'écart est élevé. (Pour plus de détails sur la méthodologie, voir l'encadré à la page 21).

Résultats

Le tableau 1 à la page suivante présente les effectifs, les prévalences et le RC associés aux données croisant le faible revenu avec en premier lieu l'état de santé perçu (partie gauche), et en

second lieu le niveau de stress perçu (partie droite). Dans le volet 1, on dissocie les personnes en emploi de celles sans emploi. Dans le volet 2, les données ne tiennent pas compte du fait d'être en emploi ou sans emploi.

Le faible revenu est relié à une santé défavorable, mais cette relation n'est pas accentuée par l'absence d'emploi

Au Québec en 2011, parmi les personnes âgées de 25 à 64 ans, le faible revenu est relié significativement à une santé défavorable, tant pour les personnes en emploi (RC = 2,59) que pour celles sans emploi (RC = 3,80). Ainsi, parmi les personnes en emploi, 12 % de celles qui sont à faible revenu ont déclaré une santé défavorable contre 5 % de celles qui ne sont pas à faible revenu, soit plus du double. De même, parmi les personnes sans emploi, les prévalences respectives sont de 51 % et 22 %, soit plus du double pour les personnes à faible revenu (tableau 1, volet 1). Sans égard à la présence ou l'absence d'emploi, ces prévalences respectives sont de 32 % et de 8 % (tableau 1, volet 2).

Le ratio entre le RC relatif aux personnes sans emploi et le RC relatif à celles en emploi est supérieur à l'unité ($1,47 = 3,80 / 2,59$). Ce ratio semble indiquer que l'absence d'emploi renforce la relation entre le faible revenu et une santé défavorable. Toutefois, comme ce ratio n'est pas significativement différent de l'unité, on ne peut l'affirmer.

Cela dit, cela ne signifie pas que l'absence d'emploi est sans conséquence sur l'état de santé. Au contraire, le fait de ne pas avoir d'emploi est relié à une santé défavorable. En effet, seulement 6 % des personnes en emploi ont déclaré un état de santé défavorable contre 30 % pour les personnes sans emploi (tableau 1, volet 1). Le RC de la relation entre l'absence d'emploi et une santé défavorable est estimé à 7,32 et est significatif (données non illustrées⁸). Dès lors, on peut affirmer que l'absence d'emploi, à défaut de renforcer l'effet du faible revenu sur la santé, exerce son *propre* effet sur cette dernière, c'est-à-dire indépendamment de l'effet du faible revenu⁹. Par conséquent, les effets négatifs du faible revenu et de l'absence d'emploi *s'additionnent*; c'est pour cette raison d'ailleurs que le fait d'être à faible revenu et sans emploi est relié à une prévalence de santé défavorable plus élevée que : 1) le fait d'être à faible revenu et en emploi (51 % c. 12 %); 2) le fait d'être sans faible revenu et sans emploi (51 % c. 22 %). La première partie de ce résultat a d'ailleurs été observée dans la littérature canadienne¹⁰. Par ce caractère additif des effets (du faible revenu et de l'absence d'emploi), on explique aussi la différence importante dans les prévalences de santé défavorable entre les personnes en emploi et n'étant pas à faible revenu (5 %), et les personnes sans emploi et à faible revenu (51 %). Cependant, si nous avions pu affirmer que l'absence d'emploi *renforce* l'effet du faible revenu sur la santé, en plus de comporter son propre effet sur cette dernière, la différence aurait été plus importante.

6. Pour le vérifier, on a utilisé la régression logistique simple, avec le faible revenu comme variable indépendante.

7. On a utilisé la régression logistique multiple, avec les variables indépendantes suivantes : le faible revenu, le non-emploi, et le terme d'interaction entre ces deux variables. C'est ce terme d'interaction qui représente le ratio des RC. Par conséquent, si ce terme est significatif, le ratio des RC est différent de l'unité.

8. Ce RC se calcule d'après les estimations de prévalences qui viennent d'être citées : $7,32 = (30,3 \div (100 - 30,3)) \div (5,6 \div (100 - 5,6))$.

9. Cette affirmation a été vérifiée au moyen d'une régression logistique avec deux variables indépendantes : le faible revenu et le non-emploi. Dans ce modèle, les RC relatifs à ces deux variables sont significatifs (données non montrées).

10. Fortin (2008) a distingué deux sous-groupes de Canadiens à faible revenu en fonction de la présence ou de l'absence d'emploi : ceux du *welfare poor* (à faible revenu et sans emploi) et ceux du *working poor* (à faible revenu et en emploi). En utilisant les données du cycle 3.1 de l'ESCC, celle-ci a montré notamment que sur les trois indicateurs de santé suivants, les prévalences étaient plus élevées dans le groupe *welfare poor* que *working poor* : présence d'au moins une limitation chronique de santé (76 % c. 65 %), santé perçue comme convenable ou mauvaise (28 % c. 10 %), et sentiment que la santé s'est détériorée au cours de la dernière année (17 % c. 9 %).

Tableau 1

État de santé et niveau de stress perçus, selon le faible revenu et le fait d'être en emploi ou sans emploi, personnes âgées de 25 à 64 ans, Québec, 2011

				État de santé			Niveau de stress				
				Favorable	Défavorable	Total ¹	Faible ou absent	Élevé ou modéré	Total ¹		
Volet 1 : Selon la présence ou non d'un emploi											
En emploi	Faible revenu	Non	Effectif	n	2 819 400	152 100	2 971 500	713 200	2 252 500	2 965 800	
			Prévalence	%	94,9	5,1	100,0	24,0	76,0	100,0	
			IC		93,9 – 95,9	4,1 – 6,1	...	22,3 – 25,8	74,2 – 77,7	...	
		Oui	Effectif	n	191 200	26 700	218 000	47 600	170 400	218 000	
			Prévalence	%	87,7	12,3	100,0	21,8	78,2	100,0	
			IC		81,9 – 93,5	6,5 – 18,1	...	14,2 – 29,4	70,6 – 85,8	...	
	Total	Effectif	n	3 010 600	178 800	3 189 400	760 800	2 422 900	3 183 700		
		Prévalence	%	94,4	5,6	100,0	23,9	76,1	100,0		
		IC		93,4 – 95,4	4,6 – 6,6	...	22,1 – 25,6	74,4 – 77,9	...		
	Rapport de cotes (RC)				2,59 ^{††}	1,13	
	Sans emploi	Faible revenu	Non	Effectif	n	441 000	121 500	562 500	261 800	297 300	559 100
				Prévalence	%	78,4	21,6	100,0	46,8	53,2	100,0
IC					74,2 – 82,6	17,4 – 25,8	...	41,9 – 51,7	48,3 – 58,1	...	
Oui			Effectif	n	115 000	120 400	235 400	60 900	174 500	235 400	
			Prévalence	%	48,9	51,1	100,0	25,9	74,1	100,0	
			IC		38,7 – 59,0	41,0 – 61,3	...	18,1 – 33,6	66,4 – 81,9	...	
Total		Effectif	n	556 000	241 900	797 900	322 700	471 900	794 600		
		Prévalence	%	69,7	30,3	100,0	40,6	59,4	100,0		
		IC		64,9 – 74,4	25,6 – 35,1	...	35,8 – 45,4	54,6 – 64,2	...		
Rapport de cotes (RC)				3,80 ^{††}	2,52 ^{††}		
Ratio des rapports de cotes				1,47	2,23 ^{††}		
Volet 2 : Sans distinction du statut d'emploi											
Total	Faible revenu	Non	Effectif	n	3 260 400	273 600	3 534 000	975 100	2 549 900	3 524 900	
			Prévalence	%	92,3	7,7	100,0	27,7	72,3	100,0	
			IC		91,2 – 93,3	6,7 – 8,8	...	25,8 – 29,5	70,5 – 74,2	...	
		Oui	Effectif	n	306 200	147 100	453 300	108 500	344 900	453 400	
			Prévalence	%	67,5	32,5	100,0	23,9	76,1	100,0	
			IC		60,1 – 75,0	25,0 – 39,9	...	18,5 – 29,4	70,6 – 81,5	...	
		Total	Effectif	n	3 566 600	420 700	3 987 300	1 083 500	2 894 800	3 978 300	
			Prévalence	%	89,4	10,6	100,0	27,2	72,8	100,0	
			IC		88,2 – 90,7	9,3 – 11,8	...	25,4 – 29,1	70,9 – 74,6	...	
Rapport de cotes (RC)				5,73 ^{††}	1,22		

††: $p \leq 0,01$; †: $0,01 < p \leq 0,05$.

Les valeurs p sont les seuils observés des tests dont l'hypothèse nulle est qu'un rapport de cotes, ou un ratio de rapports de cotes, est égal à l'unité (1). Les intervalles de confiance pour les prévalences sont au niveau de 95 %. Les erreurs-types ont été calculées à partir de la méthode d'auto-amorçage (*bootstrap*) à partir d'un ensemble de 500 poids répliques.

1. Les effectifs de l'analyse concernant l'état de santé ne correspondent pas exactement à ceux de l'analyse concernant le niveau de stress, parce que l'ampleur de la non-réponse varie légèrement d'une analyse à l'autre.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR), fichiers maîtres, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Le faible revenu est relié à un stress élevé ou modéré, mais uniquement parmi les personnes sans emploi

Les données présentées dans la section droite du tableau 1 permettent de constater que pour les prévalences d'un stress élevé ou modéré, on n'observe, parmi les personnes en emploi, aucune différence significative entre celles qui sont à faible revenu et celles qui ne le sont pas (78 % c. 76 %; RC = 1,13). De plus, la prévalence est relativement élevée dans les deux cas. Au contraire, parmi les personnes sans emploi, la prévalence d'un tel niveau de stress est nettement plus importante pour les personnes à faible revenu que pour celles ne l'étant pas (74 % c. 53 %). Dans ce cas, la relation entre le faible revenu et le stress est significative (RC = 2,52).

Les données permettent d'ailleurs d'inférer que la relation entre le faible revenu et le stress est significativement plus forte pour les personnes sans emploi. Le ratio des RC s'élève à 2,23 ($2,23 = 2,52 \div 1,13$).

Des précisions s'imposent quant à la relation spécifique entre l'absence d'emploi et le niveau de stress. En soi, l'absence d'emploi n'augmente pas la prévalence d'un niveau de stress élevé ou modéré. Au contraire, elle la diminue : peu importe la situation par rapport au faible revenu, 76 % des personnes en emploi ont déclaré un niveau de stress élevé ou modéré, contre seulement 59 % de celles sans emploi (tableau 1, volet 1). Le RC de la relation entre le non-emploi et un stress élevé ou modéré est estimé à 0,459, et est significatif (données non illustrées). À l'instar des résultats concernant l'état de santé, on peut affirmer

que l'effet du non-emploi sur le niveau de stress s'exerce indépendamment de celui du faible revenu¹¹. Mais alors que l'absence d'emploi augmente la prévalence d'un état de santé défavorable, elle diminue la prévalence d'un stress élevé ou modéré.

En définitive, le fait d'être sans emploi agit sur le stress de deux manières opposées. D'un côté, il contribue indirectement à augmenter la prévalence d'un stress élevé ou modéré, par sa cooccurrence avec le faible revenu. De l'autre, pris isolément, le non-emploi concourt à diminuer la prévalence d'un tel niveau de stress.

Des résultats comparables pour l'ensemble de la période 2002-2011

Les résultats présentés jusqu'ici font référence à l'année 2011. Afin d'éprouver leur robustesse¹², les données de l'ensemble de la décennie 2002-2011 ont été analysées à partir des prévalences moyennes¹³. Les mêmes constats que ceux observés pour l'année 2011 ressortent.

Conclusion

Chez les personnes âgées de 25 à 64 ans au Québec, le faible revenu est associé à l'état de santé perçu et au niveau de stress perçu. Mais les résultats de la présente étude ont mis en évidence que cette relation, jusqu'à un certain point, est influencée par le fait d'occuper ou non un emploi.

Tant parmi les personnes en emploi que celles sans emploi, les prévalences d'un état de santé passable ou mauvais sont plus élevées parmi les personnes à faible revenu que parmi celles ne l'étant pas. Le faible revenu est donc

relié à une santé plutôt défavorable. Bien que l'on ait observé que l'intensité de cette relation est plus élevée parmi les personnes sans emploi que celles en emploi, l'écart n'est cependant pas significatif. On ne peut donc affirmer que l'absence d'emploi renforce la relation entre le faible revenu et un état de santé défavorable. En revanche, on peut affirmer que l'absence d'emploi est liée à un état de santé défavorable, de manière indépendante du faible revenu.

En ce qui concerne les prévalences d'un niveau de stress perçu élevé ou modéré, nos résultats montrent qu'elles ne varient pas selon la présence ou non du faible revenu parmi les personnes en emploi : elles sont dans les deux cas relativement élevées. Mais parmi celles sans emploi, ces prévalences sont plus élevées en situation de faible revenu. Enfin, l'absence d'emploi combinée au faible revenu augmente le stress, alors que prise isolément, l'absence d'emploi diminue le stress.

11. Pour le vérifier, le même modèle que celui décrit à la note 9 a été testé, mais avec comme variable dépendante le niveau de stress.

12. La robustesse des résultats pour l'année 2011 a aussi été vérifiée au moyen de régressions logistiques incluant les variables supplémentaires suivantes : le sexe, l'âge (25-44 ans, 45-64 ans), le niveau de scolarité (sans et avec diplôme d'études postsecondaires), et le fait de vivre seul ou non. Tous les résultats concernant le rôle du non-emploi dans la relation entre le faible revenu, l'état de santé et le niveau de stress sont demeurés intacts.

13. Une prévalence moyenne se définit ici comme la moyenne des prévalences annuelles (c.-à-d. des années de la période 2002-2011) pour les variables de santé ou de stress, pondérée par les parts que représentaient les effectifs annuels dans la somme des effectifs de toutes les années de la période 2002-2011. Les effectifs annuels correspondent aux univers des réponses valides.

Méthodologie

Pour définir le RC, prenons l'exemple de la relation entre le faible revenu et l'état de santé. D'abord, on calcule la cote de santé défavorable pour deux situations : à faible revenu et sans faible revenu. Cette cote s'obtient en divisant la prévalence de santé défavorable par la prévalence de santé favorable. Ensuite, le RC est calculé en divisant la cote pour les personnes à faible revenu par celle pour les personnes sans faible revenu.

Le RC varie théoriquement entre 0 et l'infini. Un RC supérieur à l'unité (c.-à-d. à la valeur « 1 ») indiquerait que cette cote est plus élevée parmi les personnes à faible revenu que parmi celles n'étant pas dans cette situation. Cela indiquerait en même temps que la prévalence de santé défavorable est plus élevée parmi les personnes à faible revenu. On pourrait alors en déduire que le faible revenu est lié à une santé défavorable. Inversement, un RC inférieur à l'unité (mais supérieur à 0) indiquerait que cette cote de santé défavorable est moins élevée parmi les personnes à faible revenu, ou encore que la prévalence (toujours de santé défavorable) est moins élevée parmi ces dernières, comparativement à celles qui ne sont pas à faible revenu. Dans ce cas, le faible revenu serait lié à une santé favorable. Enfin, un RC égal à l'unité indiquerait que cette cote ne diffère pas en fonction de la présence ou de l'absence d'un faible revenu; il en est de même de la prévalence. Il y aurait alors absence de relation entre le faible revenu et la santé.

Interpréter l'intensité d'une relation à l'aide d'un RC ne va pas de soi. Pour en simplifier la lecture, deux options peuvent être envisagées lors de la première étape de l'analyse : la comparaison des prévalences de santé défavorable (ou de stress élevé ou modéré) entre les personnes à faible revenu et celles qui ne sont pas à faible revenu (option n° 1); la comparaison des prévalences de faible revenu entre les personnes de santé défavorable (ou de stress élevé ou modéré), et celles de santé favorable (ou de stress faible ou absent) (option n° 2). Quelle que soit l'option choisie, on comprend que plus l'écart entre les prévalences est élevé, plus la relation entre les deux variables présente une intensité élevée.

Toutefois, chaque option repose sur une relation causale distincte. Avec l'option n° 1, on suppose que le faible revenu est un déterminant (ou une « cause ») de la santé comme du stress. Ainsi, le faible revenu, surtout le faible revenu chronique, contribue à l'augmentation de la prévalence d'une santé défavorable ou de la prévalence du stress, par l'intermédiaire d'effets néfastes associés à la privation matérielle ou l'insécurité alimentaire, par exemple. Plusieurs études empiriques en font état, à plus forte raison chez les enfants (Séguin et coll., 2003; Wood, 2003; Spencer, 2008). Avec l'option n° 2, on suppose plutôt que la santé ou le stress sont des déterminants du faible revenu. Par exemple, une santé défavorable peut augmenter la prévalence du faible revenu, parce qu'elle compromet la participation au marché du travail et donc la capacité à générer des revenus¹⁴; ce processus est habituellement désigné sous le nom de « rétrocausalité », ou *reverse causation* en anglais.

Ces deux formes de relations causales sont plausibles. Mais l'état actuel des connaissances semble montrer que le faible revenu serait beaucoup plus une « cause » qu'une « conséquence » d'une santé défavorable (Phipps, 2003). Dans le cas du stress, on peut davantage déduire que le faible revenu engendre le stress, plutôt que le stress engendre le faible revenu. D'ailleurs, dans la plupart des études, on considère le faible revenu comme un déterminant de l'état de santé et du niveau de stress, plutôt que le contraire. C'est pourquoi l'option n° 1 a été choisie dans la réalisation des analyses et comme mode de présentation des résultats¹⁵. En résumé, les prévalences de santé passable ou mauvaise, puis de stress élevé ou modéré, seront comparées entre les personnes à faible revenu et celles n'étant pas à faible revenu.

14. Dans le cas du stress, on suppose qu'un stress (trop) élevé, en diminuant l'aptitude au travail, fait augmenter la prévalence du faible revenu.

15. Par le choix de cette option, il ne faut cependant pas conclure que la causalité est unidirectionnelle, à savoir que le faible revenu est *toujours* un déterminant de la santé et du stress. L'effet de la santé et du stress sur le revenu est aussi possible pour une partie de la population.

Références

- BORDELEAU, M., et I. TRAORÉ (2007). « Santé générale, santé mentale et stress au Québec, Regard sur les liens avec l'âge, le sexe, la scolarité et le revenu », *Zoom Santé*, juin 2007, version révisée, 4 p.
- CRESPO, S. (2010). « Les modalités de participation au marché du travail et le faible revenu », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 15 n° 1, pp. 7-8.
- FERLAND, M. (2002). *Variation des écarts de l'état de santé en fonction du revenu au Québec de 1987 à 1998*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 78 p.
- FORTIN, M. (2008). "How (Un)Healthy Are Poor Working-Age Canadians?", *Policy Options*, September 2008, p. 71-74.
- ORPANA, H., L. LEMYRE et R. GRAVEL (2009). *Revenu et détresse psychologique: le rôle de l'environnement social*, Ottawa, Statistique Canada, Rapports sur la santé, vol. 20, n° 1, 9 p.
- PHIPPS, S. (2003). *The Impact of Poverty on Health: A Scan of Research literature*, Ottawa, Canadian Institute for Health Information, 29 p.
- SÉGUIN, L. et coll. (2003a). « Conditions socioéconomiques et santé. Section I : Pauvreté et santé des enfants québécois », *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002)*, De la naissance à 29 mois, Institut de la statistique du Québec, vol. 2, n° 3, p. 19-44.
- SPENCER, N. (2008). *Health Consequences of Poverty for Children*, Document de travail publié par l'organisme "End Child Poverty", 17 p.
- STATISTIQUE CANADA (2013). *Les lignes de faible revenu 2011-2012*, Ottawa, Statistique Canada, 40 p.
- STATISTIQUE CANADA (2014). *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR): Questionnaire de l'entrevue préliminaire, de l'entrevue sur le travail et le revenu pour l'année de référence 2011*.
- WOOD, D. (2003). "Effect of Child and Family Poverty on Child Health in the United States", *Pediatrics*, n° 112, p. 707-711.

Regard sur la mobilité de la population québécoise

par Marie-Andrée Gravel¹

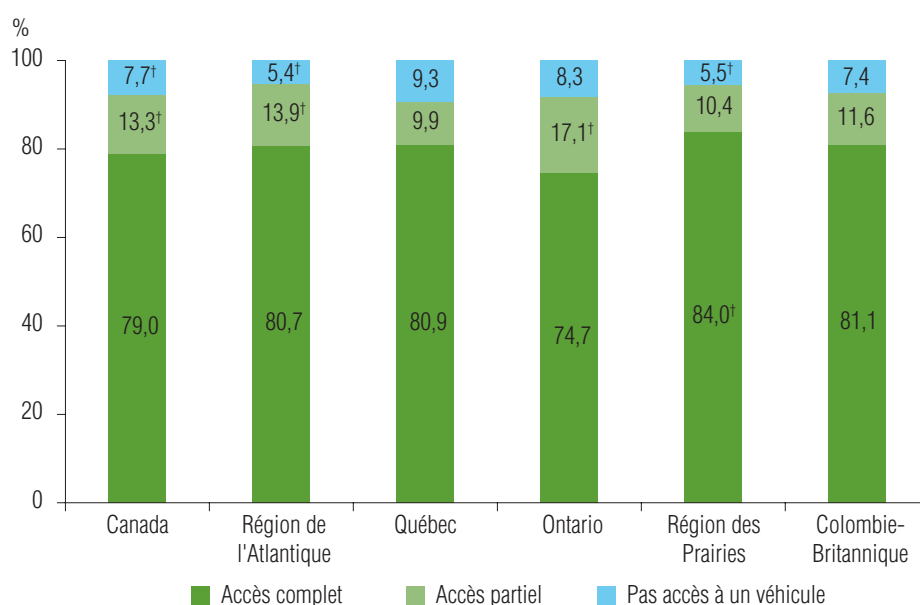
Marquée par les transformations sociales et urbaines des dernières décennies, la mobilité de la population québécoise s'est considérablement accrue et modifiée (Vandersmissen, 2006). L'étalement urbain propre aux agglomérations nord-américaines et l'augmentation de la présence féminine sur le marché du travail sont notamment responsables des changements notables. On remarque conséquemment la motorisation massive des ménages à l'échelle québécoise, une croissance de la proportion de détenteurs de permis de conduire et de véhicules en circulation, parallèlement à une certaine bonification et diversification de l'offre de transport collectif (SAAQ, 2013).

Malgré les problématiques associées à ces nouvelles réalités, notamment l'augmentation de la congestion routière et les défis relatifs à la mobilité durable, la dépendance québécoise à l'automobile demeure (Brisbois, 2010; *Vivre en ville*, 2013). En s'appuyant sur les données de l'*Enquête sociale générale* de 2010, cet article vise principalement à évaluer l'accès et l'utilisation de la population québécoise des divers modes de transport, ainsi qu'à saisir les différents facteurs sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent l'utilisation régulière des transports en commun.

L'accès à un véhicule privé est plus élevé dans les régions canadiennes moins urbanisées

À la lumière des résultats obtenus, on note que l'accès à un véhicule privé varie selon la région canadienne de résidence (figure 1). Ainsi, la proportion de la population québécoise qui n'a aucun accès à un véhicule est supérieure à celle de la région de l'Atlantique et des Prairies. Cette tendance pourrait être expliquée par une plus faible proportion de population urbaine² dans ces régions comparativement à celle du Québec, par la diversité de l'offre en transport collectif plus grande en milieu urbain, ainsi que la proximité des services étant plus faible en milieu rural. Soulignons que l'accès complet à un véhicule est plus faible en Ontario, la province présentant la plus forte proportion de population urbaine au pays (données non présentées).

Figure 1
Répartition de la population¹ selon le type d'accès à un véhicule privé et la région de résidence, 2010



[†] Différence significative avec l'estimation du Québec au seuil de 5%.

1. Parmi la population de 15 ans et plus, à l'exception des résidents à plein temps des établissements institutionnels.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2010, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

1. L'auteure remercie Marie-Hélène Vandersmissen, professeure au département de géographie de l'Université Laval, sa collègue Suzanne Asselin pour leurs commentaires sur la version initiale du texte, ainsi que Luc Belleau pour son soutien méthodologique.

2. Dans le cadre de cette étude, la population urbaine est définie comme étant l'ensemble des individus résidant dans une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Pour plus de détails concernant les définitions, veuillez consulter la documentation à l'adresse suivante : [En ligne]. [www.statcan.gc.ca/pub/93-600-x/2010000/definitions-fra.htm].

Définitions

Type d'accès à un véhicule privé

Le type d'accès dépend de la fréquence à laquelle un individu dispose d'un véhicule privé. Un individu ayant toujours un véhicule à sa disposition est considéré comme ayant un accès complet, tandis que l'accès restreint correspond aux individus qui ont parfois ou rarement un véhicule à leur disposition (figure 1). Les données de l'ESG ne permettent pas de déterminer la possession ou la location à long terme d'un véhicule, tout comme le nombre de véhicules par ménage.

Principaux modes de transport

Lors de la tenue de l'ESG, les répondants sont interrogés sur le moyen de transport le plus souvent utilisé lors d'une semaine type (figure 2). L'ensemble de la population québécoise de 15 ans et plus est ciblé par cette variable.

Besoin d'accompagnement

Les individus ayant des besoins d'accompagnement sont ceux qui ont déclaré avoir tout le temps ou parfois besoin de quelqu'un pour les conduire quelque part (rendez-vous, commissions, etc.) (tableau 1). Ces personnes peuvent avoir accès ou non à un véhicule, les raisons du besoin pouvant varier.

Utilisation régulière du transport en commun

Dans cette étude, un individu est considéré comme un utilisateur régulier de transport en commun lorsqu'il l'utilise au moins quelques fois par mois. Afin de bien saisir les comportements de mobilité adoptés par la population, seuls les individus ayant accès à un réseau de transport en commun à proximité, soit à distance de marche, ont été considérés (tableaux 2 et 3).

Note méthodologique

Les résultats présentés dans cet article sont tirés des données de l'*Enquête sociale générale* de 2010³. Tenue par Statistique Canada, cette enquête a pour principal objectif de suivre l'évolution des modes de vie et du bien-être de la population canadienne. Les individus âgés de 15 ans et plus constituent la population ciblée, à l'exception des résidents à plein temps des établissements institutionnels et de la population des territoires canadiens. En 2010, l'échantillon à l'échelle canadienne est de 15 390 répondants, dont 2 277 provenant du Québec. Les estimations présentées dans cette étude sont pondérées et tiennent également compte du plan de sondage. Leur précision a été calculée à partir de la méthode de l'autoamorçage (de l'anglais *bootstrap*) et les intervalles de confiance sont présentés dans l'ensemble des tableaux. Les différences significatives entre les variables ont pour leur part été décelées par l'utilisation du test du khi-deux, et ce, au seuil de 5 %. Pour inclure le plus grand nombre de répondants, l'information manquante de la variable du revenu du ménage figure à titre de catégorie distincte. Outre cette exception, l'ensemble des variables utilisées présentent un taux de non-réponse partielle de 5 % et moins.

Afin de cibler les variables explicatives de la probabilité d'utiliser régulièrement le transport en commun, lorsque disponible à proximité, une analyse de régression logistique a été privilégiée. L'ensemble des variables qui se sont avérées liées à l'utilisation régulière du transport en commun lors de l'analyse bivariée a été testé lors de la modélisation. Par contre, seules les variables indépendantes dont l'effet sur la variable dépendante était significatif à partir du seuil de confiance de 90 % (\ddagger : $p \leq 0,1$) ont été retenues.

3. Pour plus de détails sur le cycle 23 de l'*Enquête sociale générale*, veuillez consulter la documentation à l'adresse suivante: [En ligne]. [www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4503&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2].

Les jeunes et les personnes âgées ont davantage besoin d'accompagnement

Pour diverses raisons, les déplacements accompagnés peuvent s'avérer une alternative quant à la satisfaction des besoins de mobilité, même pour la population ayant accès à un véhicule. À la lumière des résultats obtenus, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à avoir régulièrement besoin que quelqu'un les conduise quelque part pour un rendez-vous ou des commissions par exemple. Ainsi, près du quart des femmes ont déclaré avoir souvent ou parfois besoin d'être accompagnées (23 %), tandis que cette proportion ne s'élève qu'à un peu plus d'un homme sur dix (12 %). Chez les hommes comme chez les femmes, ces besoins sont liés à l'âge. Le besoin d'accompagnement est plus répandu parmi les 15 à 24 ans des deux sexes; une réalité qui pourrait s'expliquer par le fait que la fréquence d'accès à un véhicule privé de ce groupe est plus restreinte, par une plus faible proportion de détenteurs de permis de conduire et des besoins de mobilité en évolution (SAAQ, 2013). En effet, selon Bachiri (2012), la mobilité des adolescents, en comparaison à celle des enfants plus jeunes, se traduit par une croissance de leur territoire d'action et la modification de leurs habitudes, comme les heures de leurs déplacements par exemple. Bien que dans une moindre mesure que chez les jeunes de 15 à 24 ans, les besoins réguliers en accompagnement sont aussi plus fréquents chez les personnes âgées de 65 ans et plus comparativement à la population de 25 à 64 ans. La diminution de la proportion de détenteurs de permis de conduire à partir de 75 ans, conjuguée à l'augmentation des incapacités expliquent probablement la croissance du besoin d'accompagnement. Par ailleurs, les personnes de 65 ans et plus sont particulièrement présentes dans les premières banlieues des agglomérations, résultat des premières vagues d'étalement urbain datant du milieu du XX^e siècle. Leurs aspirations quant au vieillissement à domicile doublées de

Tableau 1

Proportion de la population¹ québécoise ayant besoin d'être accompagnée dans leurs déplacements selon le groupe d'âge et le sexe, 2010

	Besoins d'accompagnement ²		Besoins d'accompagnement comblés ³	
	%	IC 95 %	%	IC 95 %
Hommes	11,8	9,68 – 13,89	89,9	83,25 – 94,56
15 à 24 ans	31,6	23,77 – 39,41	93,0	81,23 – 98,43
25 à 64 ans	7,1	5,15 – 9,46	84,2	70,80 – 93,07
65 ans et plus	13,1*	8,55 – 18,84	96,8	83,19 – 99,92
Total (k)	3 236,5		380,3	312,0 – 448,5
Femmes	23,2	20,55 – 25,74	94,3	90,82 – 96,73
15 à 24 ans	40,2	31,10 – 49,29	96,7	88,07 – 99,66
25 à 64 ans	16,4	13,47 – 19,38	90,6	83,90 – 95,16
65 ans et plus	33,8	28,59 – 39,00	98,5	94,66 – 99,82
Total (k)	3 328,9		772,8	685,7 – 860,0
Ensemble de la population	17,6	15,90 – 19,22	92,9	89,85 – 95,19
15 à 24 ans	35,8	29,86 – 41,80	95,0	88,82 – 98,36
25 à 64 ans	11,7	9,96 – 13,53	88,7	82,89 – 93,04
65 ans et plus	24,7	21,13 – 28,27	98,1	94,37 – 99,65
Total (k)	6 565,5		1 153,1	1 043,3 – 1 263,0

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

1. Parmi la population de 15 ans et plus, à l'exception des résidents à plein temps des établissements institutionnels.
2. Les individus ayant des besoins d'accompagnement sont ceux qui ont déclaré avoir tout le temps ou parfois besoin de quelqu'un pour les conduire quelque part (rendez-vous, commissions, etc.).
3. Les individus dont les besoins en accompagnement sont comblés sont ceux qui ont déclaré être tout le temps ou parfois conduit par quelqu'un lors de besoins.

Source: Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2010, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

leurs habitudes centrées sur l'automobile représentent un défi quant à leurs besoins de mobilité (Lord et coll., 2009).

Parmi la population ayant déclaré avoir régulièrement besoin d'accompagnement dans ses déplacements, une large majorité de ces besoins était comblée de manière régulière, soit tout le temps ou parfois (93 %). La satisfaction des besoins d'accompagnement n'est pas liée de façon significative au sexe, mais bien au groupe d'âge. Il semble alors que les populations jeunes (95 %) et âgées (98 %) soient proportionnellement plus nombreuses à voir leurs besoins comblés de façon régulière, comparativement à ceux des 25 à 64 ans (89 %).

L'automobile domine largement parmi les principaux modes de transport

Au Québec, l'automobile demeure le mode de transport le plus largement utilisé par la population (figure 2). En effet, près de huit personnes sur 10 l'utilisent comme principal mode de transport dans une semaine, la grande majorité comme conducteur (70 %). L'utilisation de l'automobile comme conducteur est plus fréquente chez les hommes (77 % c. 61 %), tandis qu'on retrouve une plus forte proportion de passagers chez les femmes (14 % c. 5 %). On note le même écart significatif entre les sexes pour le transport en commun, les femmes étant proportionnellement plus nombreuses à l'utiliser comme principal mode de transport (16 % c. 11 %). Pour

l'ensemble de la population québécoise, la part du transport en commun est d'environ 13 %. Ce résultat augmente à 19 % chez la population ayant accès à un réseau de transport en commun à proximité (données non présentées). De façon générale, un peu plus d'une personne sur vingt (6 %) opte pour la marche ou la bicyclette comme principal mode de transport dans une semaine type. L'utilisation des transports actifs, soit la marche et le vélo, ne diffère pas significativement entre les sexes.

La possession d'un véhicule privé freine l'utilisation du transport en commun

La population ciblée par cette section est l'ensemble des individus n'ayant pas utilisé le transport en commun dans les 12 derniers mois et ayant accès à un réseau à distance de marche. Les raisons quant à la non-utilisation ne sont pas mutuellement exclusives.

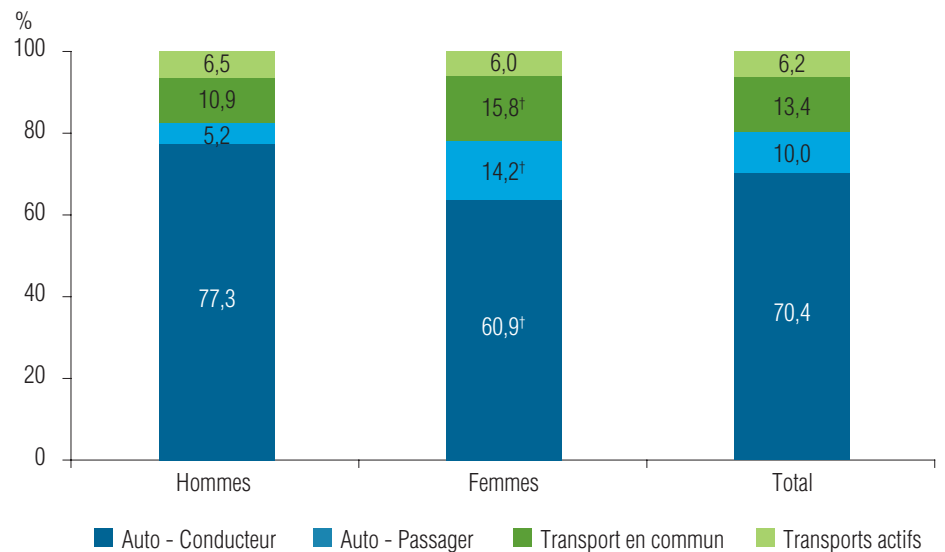
De manière générale, les raisons associées au faible besoin sont les plus fréquemment invoquées par la population à l'étude quant à la non-utilisation du transport en commun, particulièrement la possession d'une automobile (figure 3). Ainsi, plus de six personnes sur dix n'ayant pas utilisé le transport en commun dans les 12 derniers mois ont déclaré que la possession d'une automobile constitue une des raisons (63 %). Suivent les raisons liées à la qualité et la diversité de l'offre en transport, soit l'horaire (16 %), ainsi que les circuits qui ne conviennent pas (10 %). Outre l'incapacité physique ou mentale limitant l'utilisation du transport en commun (3 %), la qualité des estimations quant aux raisons d'ordre personnel ne nous permet pas de les diffuser.

L'utilisation régulière du transport en commun : entre conditions favorables et nécessités

Parmi la population ayant accès à un réseau de transport en commun à proximité, les femmes sont, toutes proportions gardées, plus nombreuses à l'utiliser de manière régulière (37 % c. 31 %)

Figure 2

Répartition de la population¹ québécoise selon le principal mode de transport utilisé dans une semaine type selon le sexe, 2010



† Différence significative avec l'estimation des hommes au seuil de 5 %.

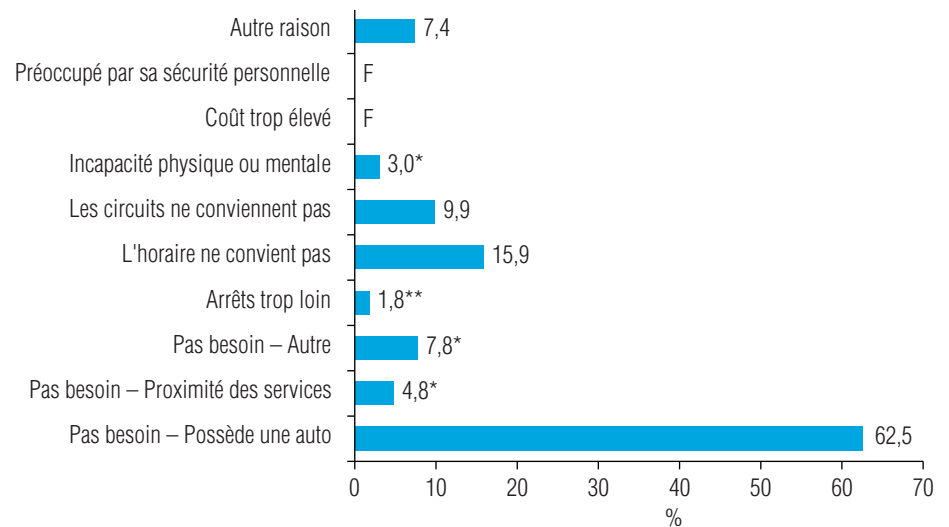
1. Parmi la population de 15 ans et plus, à l'exception des résidents à plein temps des établissements institutionnels.

2. Les transports actifs comprennent la marche et le vélo.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2010, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 3

Proportion de la population¹ québécoise ayant accès au transport en commun selon la raison de la non-utilisation du transport en commun, 2010



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25 % et 33 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

F Donnée peu fiable, ne peut être diffusée.

1. Parmi la population de 15 ans et plus n'ayant pas utilisé le transport en commun dans les 12 derniers mois et ayant accès à un réseau de transport en commun à proximité, à l'exception des résidents à plein temps des établissements institutionnels.

Note : Les raisons pour ne pas utiliser le transport en commun ne sont pas mutuellement exclusives. Il se peut donc que la somme des parties ne soit pas égale à 100.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2010, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

(tableau 2). Par ailleurs, un peu plus de six individus âgés de 15 à 24 ans sur dix utilisent de façon régulière le transport en commun (61 %) comparativement à environ 31 % chez les 25 à 64 ans et seulement 22 % parmi la population de 65 ans et plus. Aussi, on retrouve une plus forte proportion d'utilisateurs réguliers chez les individus faisant partie d'une famille monoparentale (48 %) ou chez les personnes seules (41 %). Les familles monoparentales étant considérées comme l'un des groupes les plus défavorisés de la société, leur déficit de mobilité, caractérisé entre autres choses par un accès restreint à un véhicule privé, explique leur utilisation accrue du transport en commun (Lopez-Castro et coll., 2014). De plus, la proportion d'utilisateurs réguliers est plus faible parmi les individus ayant trois enfants ou plus âgés de 0 à 14 ans vivant dans leur ménage comparativement à ceux n'ayant aucun enfant (17 % c. 36 %). Enfin, les individus faisant partie des minorités visibles sont, en proportion, beaucoup plus nombreux à utiliser le transport en commun que ceux n'en faisant pas partie (64 % c. 31 %).

Soulignons la forte proportion d'individus utilisant le transport en commun chez les diplômés universitaires (41 %). Fait non surprenant, on remarque une certaine diminution de la proportion d'utilisateurs réguliers à mesure que le revenu du ménage augmente. Toutefois, une remontée est observée pour les ménages ayant déclaré un revenu de 100 000 \$ et plus. La plus grande utilisation des transports en commun parmi les personnes à haut revenu ou ayant une scolarité universitaire illustre la disponibilité accrue des ressources en transports dans les quartiers favorisés, souvent localisés près des grands axes routiers. Ainsi, tandis que ces conditions favorisent le transport en commun, son utilisation par les populations défavorisées pourrait relever d'une contrainte liée à leur faible motorisation.

Les résultats de l'analyse bivariée montrent que le genre de logement est lié de façon significative à l'utilisation du transport en commun. L'utilisation de la variable relative au logement vient partiellement pallier le manque d'information sur le contexte de l'environnement local des répondants de l'ESG de 2010. On peut associer les maisons individuelles à une plus faible densité, tandis que les appartements dans un immeuble de cinq étages et plus évoquent une densité plus forte. Ainsi, on observe que les utilisateurs réguliers sont moins nombreux lorsque la densité est plus faible (23 %).

Sans grande surprise, le fait de détenir ou non un permis de conduire est relié à l'utilisation du transport en commun, tout comme le type d'accès à un véhicule privé. Tandis qu'environ le quart des détenteurs de permis de conduire utilisent régulièrement le transport en commun à proximité, plus des trois quarts de la population sans permis adoptent le même mode de transport. Aussi, seulement un individu ayant un accès complet à un véhicule sur cinq utilise régulièrement le transport en commun. Cette proportion grimpe à environ 80 % chez les individus n'ayant aucun accès à un véhicule. Rappelons que ces données ne réfèrent qu'à la population ayant accès au réseau de transport en commun à proximité.

Le marché potentiel principal des agences de transport en commun est constitué des individus et des ménages motorisés, en leur offrant une alternative à l'automobile. Selon Vandersmissen et coll. (2004), la population ayant un accès restreint et discontinu pourrait par contre constituer un groupe plus disposé à modifier ses comportements de mobilité et à opter pour le transport collectif comparativement à ceux ayant un accès complet et continu à un véhicule.

Les facteurs sociodémographiques et environnementaux influencent l'usage du transport en commun

L'analyse de régression montre au tableau 3 que le groupe d'âge, le revenu du ménage, le niveau de scolarité, le nombre d'enfants de 0 à 14 ans dans le ménage, le genre de logement, le type d'agglomération, le lieu de l'activité principale, le statut de minorité visible, le permis de conduire et le type d'accès à un véhicule sont déterminants dans la probabilité d'utiliser de manière régulière le transport en commun. Quoique l'existence d'une association ait été démontrée par l'analyse bivariée, le sexe ne semble pas influencer de manière significative cette même probabilité et a donc été exclu du modèle, tout comme la distance entre le domicile et le travail et le type de famille. Rappelons que la modélisation porte uniquement sur la population ayant accès au transport en commun à proximité.

Les résultats démontrent une certaine diminution des probabilités d'utilisation régulière du transport en commun selon l'âge; les jeunes de 15 à 24 ans étant largement plus susceptibles d'être des utilisateurs réguliers que les individus de 65 ans et plus (RC=5,6). Toutes choses étant égales par ailleurs, les minorités visibles sont, à l'image des populations jeunes, plus enclines à l'adoption de ce comportement de mobilité durable. Les résultats quant au revenu présentent deux tendances distinctes. Ainsi, la probabilité d'adopter le transport en commun est plus forte chez les individus ayant déclaré un revenu du ménage de 30 000 \$ et moins, tout comme ceux ayant déclaré 100 000 \$ et plus. Comme il a été mentionné auparavant, ces résultats portent à croire que la raison de l'utilisation diffère. Ainsi, on peut supposer que les ménages à faible revenu pourraient utiliser le transport en commun pour des raisons d'ordre financier et une plus faible motorisation, alors que les ménages mieux nantis sont localisés de façon plus favorable pour le transport en commun, notamment dans les

centres. Les résultats quant au niveau de scolarité appuient cette piste de réflexion. Ainsi, le fait d'être détenteur d'un diplôme universitaire, comparativement à aucun diplôme, augmente considérablement les chances d'utiliser le transport en commun.

D'autre part, le nombre d'enfants âgés de 0 à 14 ans vivant dans le ménage influence significativement la probabilité d'utiliser le transport en commun de façon régulière. Ainsi, le fait de n'avoir aucun, un ou deux enfants fait croître les chances d'adopter ce comportement de mobilité, en comparaison à

trois enfants ou plus. Plus le nombre d'enfants vivant dans le ménage est élevé, plus le caractère contraignant des déplacements en transport en commun ressort et influence le choix modal. Selon Vandersmissen (2011), les déplacements pour l'accompagnement d'enfants en milieu urbain québécois sont

Tableau 2

Proportion de la population¹ québécoise utilisant régulièrement le transport en commun selon certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques, 2010

	Utilisateurs réguliers du transport en commun ²		Utilisateurs réguliers du transport en commun ²	
	%	IC 95 %	%	IC 95 %
Total (%)	34,2	31,63 – 36,86		
Sexe				
Homme	30,7	26,57 – 34,82		
Femme	37,4	33,92 – 40,97		
Groupe d'âge				
15 à 24 ans	61,0	52,47 – 69,57		
25 à 64 ans	31,1	28,03 – 34,25		
65 ans et plus	21,8	17,06 – 26,46		
Type de famille				
Couple seulement	22,3	18,11 – 26,55		
Famille intacte	35,9	30,83 – 41,03		
Famille recomposée	29,6*	17,23 – 44,51		
Famille monoparentale	48,3	40,24 – 56,34		
Personne seule	40,8	35,74 – 45,85		
Nombre d'enfants âgés de 0 à 14 ans dans le ménage				
Aucun	35,5	32,40 – 38,55		
Un	29,9	22,18 – 38,53		
Deux	36,2	26,91 – 45,47		
Trois enfants et plus	17,2**	8,50 – 29,47		
Niveau de scolarité				
Diplôme universitaire	40,7	35,35 – 46,08		
Diplôme d'études post-secondaires	26,2	21,43 – 31,06		
Diplôme d'études secondaires	34,4	28,48 – 40,24		
Sans diplôme	37,4	31,20 – 43,64		
Revenu du ménage				
Moins de 30 000 \$			53,7	46,62 – 60,74
30 000 \$ à 59 999 \$			29,4	24,71 – 34,07
60 000 \$ à 99 999 \$			23,2	17,73 – 28,70
100 000 \$ et plus			32,1	25,96 – 38,23
Non-réponse ³			42,4	35,89 – 48,92
Minorité visible				
Oui			63,9	51,68 – 74,84
Non			31,3	28,65 – 34,03
Lieu de l'activité principale				
Hors du domicile			38,4	35,05 – 41,81
Au domicile			25,8	21,75 – 29,76
Genre de logement				
Maison individuelle			23,3	19,64 – 26,89
Appartement dans un immeuble de moins de 5 étages			46,2	40,68 – 51,71
Appartement dans un immeuble de 5 étages et plus			43,3	31,68 – 54,87
Autre ⁴			47,9	41,39 – 54,45
Permis de conduire				
Oui			26,5	23,72 – 29,23
Non			71,9	66,05 – 77,69
Accès à un véhicule				
Accès complet			20,1	17,38 – 22,73
Accès restreint			76,3	68,36 – 83,13
Aucun accès			79,9	73,22 – 85,53
Total (k)			4 141,4	

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25 % et 33 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

F Donnée peu fiable, ne peut être diffusée.

1. Parmi la population de 15 ans et plus ayant accès à un réseau de transport collectif à proximité, à l'exception des résidents à plein temps des établissements institutionnels.

2. Un individu est considéré comme un utilisateur régulier lorsqu'il utilise le transport collectif au moins quelques fois par mois.

3. L'information manquante sur le revenu total du ménage figure à titre de catégorie distincte afin que l'on puisse inclure dans l'analyse les personnes qui n'ont pas répondu. La non-réponse partielle pour cette variable s'élève à 24,3 %.

4. La catégorie Autre > comprend les maisons jumelées ou doubles, en rangées, les duplex ainsi que les maisons mobiles.

Source: Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2010, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

en très grande majorité effectués en automobile, permettant de ce fait aux parents d'être maîtres de leur mobilité et de profiter du temps de déplacement comme d'un moment familial.

Aussi, le fait de résider dans un grand centre urbain, tel que les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR), fait croître les chances d'être un utilisateur régulier du transport en commun. Ce résultat reflète bien la disponibilité, la diversité et la plus forte offre de transport en commun en milieu urbain, tout comme la localisation des ménages et des individus non motorisés, principaux usagers de ce mode de transport. D'autre part, le fait de résider dans un appartement, peu importe le nombre d'étages, ainsi que dans une maison jumelée, en rangées, dans un duplex ou une maison mobile augmente les chances d'être un utilisateur régulier comparativement aux personnes vivant dans des maisons individuelles. Par ailleurs, le fait de devoir sortir du domicile pour exercer son activité principale, soit travailler ou étudier par exemple, augmente la propension d'utilisation du transport en commun.

Loin d'étonner, le fait de ne pas détenir de permis de conduire fait croître les probabilités d'adopter régulièrement le transport en commun. On remarque également que le type d'accès à un véhicule influence largement cette même probabilité. L'accès restreint à un véhicule (RC=10,1), tout comme l'absence d'accès (RC=9,0), augmente donc de façon significative la propension à utiliser le transport en commun.

Conclusion

Les données de l'*Enquête sociale générale* de 2010 ont permis de confirmer la prépondérance de l'automobile quant à la mobilité de la population québécoise. Ainsi, approximativement huit personnes sur dix ont un accès complet et continu à un véhicule, tandis qu'un peu plus des trois quarts de la population de 15 ans et plus déclarent l'automobile comme étant leur principal mode de transport. Conséquence

Tableau 3

Déterminants de l'utilisation régulière¹ du transport en commun², Québec, 2010

	Sig	RC	IC 95 %
Groupe d'âge	+++		
15 à 24 ans		5,63 ⁺⁺⁺	2,80 – 11,34
25 à 44 ans		2,09 [†]	1,15 – 3,78
45 à 64 ans		1,47	0,86 – 2,53
65 ans et plus		-	
Revenu du ménage	++		
Moins de 30 000 \$		1,93 [†]	1,11 – 3,37
30 000 \$ à 59 999 \$		1,12	0,72 – 1,75
60 000 \$ à 99 999 \$		-	
100 000 \$ et plus		1,93 ⁺⁺	1,20 – 3,10
Non-réponse ³		1,38	0,79 – 2,44
Niveau de scolarité	+++		
Diplôme universitaire		3,56 ⁺⁺⁺	1,91 – 6,66
Diplôme d'études post-secondaires		1,21	0,65 – 2,22
Diplôme d'études secondaires		1,44	0,80 – 2,61
Sans diplôme		-	
Nombre d'enfants âgés de 0 à 14 ans dans le ménage	†		
Aucun		2,91 [†]	1,12 – 7,58
Un		1,70	0,62 – 4,66
Deux		2,90 [†]	1,07 – 7,90
Trois enfants et plus		-	
Genre de logement	+++		
Maison individuelle		-	
Appartement dans un immeuble de moins de 5 étages		2,01 ⁺⁺⁺	1,36 – 2,97
Appartement dans un immeuble de 5 étages et plus		1,39	0,67 – 2,88
Autre ⁴		2,36 [‡]	1,52 – 3,69
Type d'agglomération	†		
Grands centres de population urbains (RMR/AR)		6,40 [†]	1,36 – 30,16
Régions rurales et petits centres de population		-	
Lieu de l'activité principale	‡		
Hors du domicile		1,52 [‡]	0,97 – 2,38
Au domicile		-	
Statut de minorité visible	++		
Oui		2,94 ⁺⁺	1,48 – 5,86
Non		-	
Détenteur de permis de conduire	+++		
Oui		-	
Non		2,94 ⁺⁺⁺	1,49 – 4,23
Accès à un véhicule	+++		
Accès complet		-	
Accès restreint		10,06 ⁺⁺⁺	6,31 – 16,04
Aucun accès		9,00 ⁺⁺⁺	5,52 – 14,70

RC : Rapport de cote. Le rapport de cote calcule l'augmentation (ou la baisse) des chances qu'une personne utilise régulièrement le transport en commun en fonction de la valeur de la variable indépendante testée et de l'effet des autres variables du modèle. Un RC supérieur à 1 indique que les personnes présentant une caractéristique donnée sont plus susceptibles d'utiliser de façon régulière les transports en commun comparativement à la catégorie de référence, tandis qu'un RC inférieur à 1 signifie qu'elles le sont moins. La catégorie de référence de chacune des variables indépendantes est en italique.

Note : Seules les variables dont l'effet produit sur la variable dépendante est significatif ont été retenues dans le modèle de régression. Variables testées non retenues : le sexe, la distance entre le domicile et le travail, et le type de famille.

Seuil : ‡ : 0,1; † : 0,05; ++ : 0,01; +++ : 0,001.

1. Dans le cadre de cette étude, un individu est considéré comme un utilisateur régulier lorsqu'il utilise le transport commun au moins quelques fois par mois.
2. Parmi l'ensemble de la population de 15 ans et plus ayant accès à un réseau de transport en commun, à l'exclusion des personnes qui résident à temps plein dans un établissement institutionnel.
3. L'information manquante sur le revenu total du ménage figure à titre de catégorie distincte afin que l'on puisse inclure dans l'analyse les personnes qui n'ont pas répondu. La non-réponse partielle pour cette variable s'élève à 24,3%.
4. La catégorie Autre comprend les maisons jumelées ou doubles, en rangées, les duplex ainsi que les maisons mobiles.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2010, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

d'un accès restreint à un véhicule, les jeunes et les personnes âgées sont proportionnellement plus nombreux à avoir besoin d'être accompagnés dans leurs déplacements.

À l'échelle de la province, environ 13 % de la population considère le transport en commun comme principal mode de transport. Le faible besoin manifesté à l'égard du transport en commun, notamment lié à l'accès élevé de la population à un véhicule privé, semble miner la popularité du transport en commun. Son utilisation semble aussi

réduite par la qualité et la diversité limitée des services offerts. Deux constats différents ressortent des résultats de l'analyse descriptive quant à l'utilisation régulière du transport en commun. Ainsi, les groupes de population pour qui le transport en commun constitue une nécessité, comme les jeunes ou les individus déclarant un revenu du ménage de moins de 30 000 \$ par exemple, sont tous, en proportion, plus nombreux à utiliser ce mode de transport de façon régulière. D'autre part, on remarque une présence marquée des populations présentant des caractéristiques économiques favorables,

mesurées par la scolarité et le revenu. Pour eux, l'adoption du transport collectif malgré leur forte motorisation, peut être liée aux nombreuses ressources en transport disponibles dans les quartiers favorisés. Les résultats de la modélisation abondent également dans ce sens. Autrement dit, l'utilisation du transport en commun est plus importante en milieu urbain dense ainsi que parmi les populations ayant un accès plus restreint à l'automobile.

Références

- BACHIRI, Nabila (2012). *15 ans et la ville devant soi. Les déplacements actifs dans la mobilité quotidienne des adolescents de Québec*. Québec, Université Laval, École supérieure d'aménagement du territoire, thèse de doctorat, 324 p.
- BRISBOIS, Xavier (2010). *Le processus de décision dans le choix modal : importance des déterminants individuels, symboliques et cognitifs*. Grenoble, Université de Grenoble, 258 p.
- LOPEZ-CASTRO, Marco Antonio, Marius THÉRIAULT et Marie-Hélène VANDERSMISSEN (2014). « L'évolution de la mobilité des membres de familles monoparentales dans la région métropolitaine de Québec de 1996 à 2006 », article soumis aux *Cahiers de géographie du Québec*.
- LORD, Sébastien, Florent JOERIN et Marius THÉRIAULT (2009). « Évolution des pratiques de mobilité dans la vieillesse : un suivi longitudinal auprès d'un groupe de banlieusards âgés », *Cybergeo : European Journal of Geography*, Systèmes, Modélisation, Géostatistiques, document 444, consulté le 9 avril 2014.
- SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (2013). *Données et statistiques 2012*, Québec, Gouvernement du Québec, 28 p.
- VANDERSMISSEN, Marie-Hélène (2011). « Déplacements d'accompagnement d'enfants en milieu urbain au Québec. Une expérience pénible? » *Articulo – Journal of Urban Research*, 7 (2011).
- VANDERSMISSEN, Marie-Hélène (2006). « Forme urbaine, comportements de localisation et mobilité quotidienne », *Cahiers de géographie du Québec*, 50 (141), p. 545-552.
- VANDERSMISSEN, Marie-Hélène, Marius THÉRIAULT et Paul VILLENEUVE (2004). « What about effective access to cars in motorised households? » *The Canadian Geographer*, 48 (4), p. 488-504.
- VIVRE EN VILLE (2013). « Réunir les modes », Collection *Outils de la vie en ville*, 116 p.

Ce bulletin est réalisé par la Direction des statistiques sociodémographiques.

Ont collaboré à la réalisation : Esther Frève, révision linguistique
Marie-Eve Cantin, mise en page
Direction des communications

Pour plus de renseignements : Sylvie Rheault, coordonnatrice des statistiques sur les conditions de vie et le vieillissement
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone : 418 691-2406 (poste 3111)
Télécopieur : 418 643-4129
Courriel : enbref@stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec
2^e trimestre 2014
ISSN 1715-6378 (en ligne)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec, 1996

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm